



SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 D'INFORMAZIONE  
 D'INFORMAZIONE



INRA

# La clémentine reprend des couleurs P4

ENTREPRISE

Lumaca,  
 escargot  
 à la mode corse

P6



ÉLEVAGE

Le cercle vicieux  
 de  
 la sécheresse

P20



1,60€



KAMPÀ P2 • ÉDITOS P3 • SETTIMANA CORSA P8 • AGENDA P22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

# SECRETS DE PRO

TOUTE MA DOC'  
SUR LA CORSE  
EST LÀ...



KAMPÀ



Da Roland FRIAS

## Giuventù, giuventù

**F**or'di l'elezzione è di u terramotu puliticu di dumenica à sera, l'attualità di sti pochi ghjorni in Corsica hè stata stuzzicata un pocu da dui fenomini assai particulari. Nantu à e rete suciale, parechji anu fattu sapè quantu elli eranu surpresi, impenseriti è stumacati di vede «*affari di «beaufs»*», «*frutti di a mundializzazione*», «*entre ind'u stintu di a giuventù di Corsica*». U primu, di sicuru, concurneghja a serata «*American borderline*» urganizata a dumenicata scorsa da un stabilimentu di u portu novu di Bastia cù un certu Djkparis chì hà mandatu filmetti nantu à u so contu Snapchat induve si vedianu «*giovani spugliati ind'e pusizione suggestive, pettu à pettu cù «strip-teaser» è «strip-teaseuses»*». Sapendu ch'ellu «*era statu annunziatu u programma nanzu à a serata*» hà scrittu d'altronde u stabilimentu, nantu à a so pagina Facebook, mintuvendu dinò ch'ellu pruvava di «*diversificassi cù serate tematiche*» è «*u scopu di permette à i so clienti di passà una bella stonda ind'u so stabilimentu*». «*Djkparis hà spartutu ste fiure per fà u «buzz» è chì a ghjente u seguitessinu per mezu di e so rete suciale*». S'hè scusatu infine u stabilimentu per «*tutti i filmetti chì sò stati fatti contru à a so vulintà è chì anu pussutu affannà qualchidunu, ùn hè ripresentativu di a rinomina di u stabilimentu*». Da u latu di u cummissariatu di Bastia, dopu à stu ritrovu, ùn ci hè statu, per avà, nisuna lagnanza registrata. U secondu fattu chì hà propiu annervatu a vebusfera isulana ghjè a surtita da Jul d'una canzona chjamata *Fratellu* chì cum'è sempre, venendu di stu cantadore francese chì piace tantu à l'adulscenti, ùn vole di nunda, ùn si sente chè ghjestamente è cunerie in «*verlan*» o ind'una lingua ch'ùn si pò capisce. Tandu, ci pudimu dumandà cosa face una parulla corsa cum'è *Fratellu* à mezu à tuttu stu burdellu. Ancu di grazia chì a giuventù hà avutu, l'astr'eri, l'esempiu ch'ùn ci era micca chè stupidaghjine chì li era prupostu. Eva Colas, 21 anni, a nostra Miss Corsica, hà vintu a prova di cultura generale frà e 30 candidate chì ripresenteranu a bellezza d'ogni rughjone di Francia u 17 di dicembre per a famosa elezzione di Miss France 2018 nantu à TF1. Tuttu ùn hè micca persu. À ella li preghemu bona fortuna è ventu in poppa! ■

A MODUNOSTRU  
A MODUNOSTRU

## HUMEUR La voix d'une île

**M**in avril dernier, j'étais fâchée avec ces Corses qui, faisant entendre leurs voix empreintes de colère lors du premier tour des élections présidentielles, avaient contribué à placer Marine Le Pen au second tour. Je m'épanchais sur cette claqué transformée en coup violent très tard dans la nuit, tant les valeurs humanistes et d'accueil de cette île me semblaient bafouées.

Décembre 2017, nouveau coup mais de théâtre, les Corses rejettent le FN qui n'obtient que 3 % des voix. Pourtant, la grande majorité des médias n'a pas choisi de mettre en lumière cette expression qui pouvait interpeller et être soulignée dans l'Hexagone. Les uns ont préféré attiser les peurs parfois fondées mais souvent fantasmées. Les autres ont fait des rapprochements hasardeux voire exaspérants avec des événements qui n'ont rien de comparable sur le fond et encore moins sur la forme. Enfin, peu sont ceux qui ont essayé d'être pédagogues pour expliquer la raison de ces élections territoriales seulement deux ans après les précédentes. Mais cessons ce débat parce qu'il est inutile.

Il reste un second tour, même s'il est peu probable qu'il infirme ce qui a été nommé tsunami, déferlement, tempête, raz-de-marée... L'analyse suivra ou pas!

Pour l'instant, permettez-moi de savourer cette voix corse qui renvoie le FN loin de nos rivages. Et, d'apprécier une fois de plus cette île qui fait parler d'elle parce qu'elle n'a de cesse de surprendre, d'être là où personne ne l'attend et qu'elle ne laisse personne indifférent. Celle qui fut annexée avec violence, celle qui fut intégrée dans la République sans peut-être y avoir une réelle place, vient de démontrer encore une fois qu'elle a une âme iliennne, qu'elle n'oublie pas, mais surtout, qu'elle reste profondément républicaine dans ses choix. Il aurait été juste que ceci soit relaté au-delà de la Méditerranée. ■ [dominique.pietri@yahoo.fr](mailto:dominique.pietri@yahoo.fr)

## ÉDITO LES SANGLOTS LONGS DE L'AUTOMNE



*Surprise de soir de premier tour pour certains observateurs, un électeur corse sur deux a chaussé ses «charentaises» pour se réchauffer au coin du feu en s'abs-*

*trayant de la compétition. Alors les sempiternelles mauvaises excuses font florès, la campagne des territoriales a été de courte durée, comme celle des présidentielles du printemps fut trop longue précédée des primaires avec le même succès que l'on sait...*

*Tour de rein pour certains, tour de rien pour d'autres, les Corses font comme les Français du continent, ils éliminent autant qu'ils choisissent. Alors certains outre-Méditerranée sortent du sac à malices le nationalisme et les risques de l'indépendance, sans réfléchir au sens de ce vote des 3 et 10 décembre, donner à une équipe la possibilité de gérer la nouvelle collectivité unique et aussi de négocier avec l'État les moyens d'une autonomie intelligente - comme en possèdent déjà des régions d'autres pays européens - ni plus, ni moins. Il faut dire aussi que les arguments des compétiteurs, de l'extrême droite à l'extrême gauche, n'ont pas été convaincants pour nos compatriotes, avec le résultat sans appel que l'on connaît, n'en disons pas plus pour ne fâcher personne. Les communistes et leurs alliés, comme le FN sont exclus de l'Assemblée de Corse. Les autres seront réduits à une portion congrue...*

*Il reste à attendre le 10 décembre au soir pour juger de la volonté et du choix des insulaires d'écrire une nouvelle page de notre histoire collective.*

• *En ce début de semaine deux hommes qui ont marqué les décennies écoulées ont tiré leur révérence. Jean d'Ormesson, membre de l'Académie Française, journaliste, écrivain de talent, citoyen engagé, auquel il est superflu d'ajouter d'autres titres, si ce n'est celui d'amoureux de la Corse.*

*Johnny Halliday, ce monument français, idole des jeunes des années 1960, puis des ex-jeunes aura marqué par sa présence près de 60 ans de scène. Johnny qui affirmait : «Je suis né le 15 juin 1943 sous une mauvaise étoile» aura fait scintiller des étoiles dans le cœur d'un immense cortège. ■*

**Paul AURELLI**  
Directeur de la publication

INRA

# La clémentine retrouve des couleurs

**Un petit fruit orange à la peau fine – mûri sur l'arbre, sans connaître jamais aucun traitement de coloration – deux petites feuilles comme un chapeau et un «petit cul vert» pour faire joli: c'est la clémentine de Corse, sans pépin, légèrement acidulée mais pas trop, juteuse à souhait. Si sa culture a connu une période de régression dans les années 90, elle retrouve avec bonheur le chemin des étals, particulièrement depuis l'obtention, en 2007, de l'IGP (indication géographique protégée) qui en garantit l'origine et la qualité.**

La station de San-Giuliano a, depuis le début, accompagné son histoire. Hybride naturel, issu du croisement d'un orange et d'un mandarinier, le clémentinier [du nom du Frère Clément qui le découvrit en 1892, en Algérie] a été introduit pour la première fois en Corse dans les années 1925, à Figaretu, en Tavagna, par Don Philippe Semidei. Ce n'est cependant que dans les années 1960 que la culture s'est développée, en lien justement avec la station de recherche née en 1958. Station qui a été reprise en 1965 par l'Inra [Institut national de la recherche agronomique] en collaboration avec le Cirad [Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement]. Depuis, avec également l'Université de Corte et l'Areflec [Station d'expérimentation en fruits et légumes en Corse], ingénieurs et chercheurs y poursuivent leurs travaux pour l'amélioration et la compétitivité de la filière.

Avec près de 30 000 tonnes annoncées par les stations de conditionnement, la campagne de production 2016/2017 avait connu, malgré les intempéries, une hausse de volumes de près de 40 % par rapport aux années précédentes tout en conservant des cours intéressants à la vente. Cette année, du fait peut-être de la sécheresse mais également parce que le clémentinier est un arbre qui alterne naturellement des années de bonne production avec des années plus faibles, les volumes seront inférieurs [autour de 25 000 tonnes] mais les cours de mise en marché se maintiennent. «À partir de 2004, le cours des clémentines de Corse a retrouvé une place supérieure à celui de la clémentine espagnole. Le produit a regagné un intérêt économique, maintenant garanti par la certification IGP. Sur les marchés nationaux, à Rungis notamment, on nous fait remarquer qu'il y a un «avant» et un «après» l'arrivée de la clémentine de Corse.

Elle est attendue du fait de sa typicité,» remarque Yann Froelicher, chercheur à l'Inra Cirad. Le marché principal, même si la production totale de l'île ne correspond qu'à celle d'une petite structure espagnole et si elle ne couvre que 10 % des attentes, reste le marché continental français. «D'autres ouvertures sont envisagées par les metteurs en marché corses: en Angleterre, en Allemagne, par exemple. Mais il y a un travail important à mener pour se faire connaître.»

C'est sur la typicité que le centre de San Giuliano a axé ses recherches. La Corse est en effet la seule région productrice de métropole. Or, confrontées au changement climatique, nos clémentines seraient-elles en danger? «Les agrumes sont des plantes tropicales à sub-tropicales, poursuit Yann Froelicher. En France continentale, on n'en retrouve qu'à Menton, dont les citrons sont célèbres. Un réchauffement climatique, en soi, ne serait pas dommageable, en revanche la culture des agrumes nécessite un minimum d'eau.» Si la Corse vient de vivre une sécheresse sévère, elle n'en est pas moins une des îles les plus arrosées de Méditerranée avec quelques 8 milliards de mètres cubes par an, dont une large majorité est perdue. Une meilleure gestion permettrait, sans risque, d'assurer une production agrumicole de qualité. En effet, si un arbre produit environ 100 kg de fruits, il donne 50 kilos de jus ! La plante a besoin d'arrosage, particulièrement en été. Une irrigation qui pourrait être optimisée pour éviter le gaspillage, en passant par exemple d'une aspersion sur frondaison à de la micro-aspersion, voire du goutte-à goutte. Puis en augmentant – peut-être – la densité en arbres, en protégeant les sols par des enherbements, en couvrant avec des filets, etc.

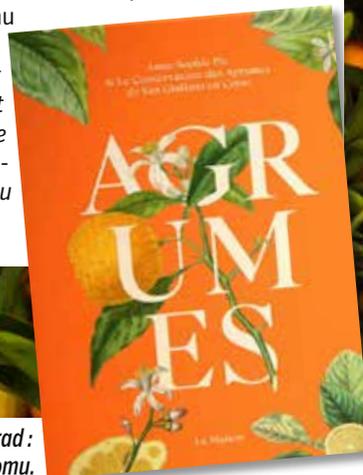
La mission de l'Inra Cirad de San-Giuliano est également d'aider

## DÉCOUVRIR LE TRAVAIL DES CHERCHEURS ET DES AGRUMICULTEURS CORSES

Sur les treize hectares du conservatoire du centre Inra Cirad de San-Giuliano se développe en pleins champs une des plus belles et des plus riches collections d'agrumes au monde. Plus de 1000 variétés, soit près de 5000 arbres, croissent en plein air : des mains de Bouddha, des pamplemousses aussi gros que des ballons de foot, de nombreuses variétés d'oranges, des clémentines, des citrus épineux, des calamondins, des kumquats, des cédrats, des citrons caviar, des bergamotes, etc. Cette collection remarquable, il sera possible de la visiter samedi 9 décembre de 9 à 15 heures [prévoir des bottes pour circuler dans les rangées] dans le cadre d'une « opération de séduction clémentines et agrumes » proposée par les chercheurs de San-Giuliano en collaboration avec les offices du tourisme de la Costa-Verde et de l'Oriente.

Deux autres rendez-vous passionnants sont ensuite prévus : le mardi 12 décembre à 18 heures à la Maison du développement à Moriani avec la présentation du livre de Raphaël Belmin, *Clémentines de Corse* qui raconte l'histoire – aventures et mésaventures – de ce fruit dans l'île. Puis le 13 décembre, toujours à 18 heures, au domaine Mavela à Aleria, ce sera la présentation d'un autre ouvrage qui s'ouvre sur une dédicace, un hommage : « *À Camille Jacquemond, notre guide dans le monde des agrumes. Aujourd'hui encore, nous suivons tes pas dans les allées du conservatoire* ». *Agrumes* est l'histoire d'une rencontre : celle d'Anne-Sophie Pic, chef étoilé, et des agents du Conservatoire des agrumes Inra-Cirad de San Giuliano en Corse. Ensemble, ils ont mené à bien un travail de longue haleine qui les a portés à explorer, expérimenter, arpenter les vergers parfumés, goûter, sentir, observer, pour mieux témoigner d'un patrimoine humain et gastronomique exceptionnel. Scientifique, historique, culturel et gastronomique, l'ouvrage présente 130 variétés d'agrumes décrites, 80 recettes, 170 photographies, et 30 planches botaniques des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Pour Franck Curk, ingénieur d'études à l'Inra, et artisan majeur de cette parution, *Agrumes* est un nouveau

et grand pas franchi pour la reconnaissance des recherches de l'Inra et du Cirad : « *La collection d'agrumes de San Giuliano est mondialement connue des experts et scientifiques et pourtant si peu du grand public et notamment des Corses. Cette collection d'agrumes de notre conservatoire doit être perçue comme un outil de développement local et des filières de l'agro-alimentaire. À travers cet ouvrage, le scientifique n'aura jamais été autant au service d'un terroir et de son identité. Sucrées et salées, les recettes puisent leur inspiration dans la collection de San Giuliano et mettent en valeur des agrumes les plus connus aux fruits les plus rares, dans des alliances classiques ou audacieuses, et toujours créatives* ». ■ CG & JP



*Agrumes, co-signé par Anne-Sophie Pic, chef étoilé et des chercheurs de l'Inra et du Cirad : Franck Curk, Yann Froelicher, Laurent Julhia, François Luro, Olivier Pailly, Bruno Tomu.*

les professionnels à diversifier leurs productions : « *L'innovation variétale est un travail long, ne serait-ce que parce qu'il faut dépasser la phase de juvénilité du plant – de 5 à 7 ans – pour débiter concrètement la sélection puis la confronter aux besoins. Nous avons des recherches en cours avec l'ensemble de la profession agrumicole corse, notamment pour prolonger la saison de la clémentine qui va d'octobre à janvier par une mandarine tardive aux propriétés intéressantes. Peut-être une mandarine sanguine si elle correspond aux attentes des consommateurs. Ces sélections participatives se font en relation étroite avec les agrumiculteurs et avec des metteurs en marché qui analysent les réactions des clients potentiels. Nous travaillons aussi sur de nouveaux hybrides de pomelos ou des citrons précoces* ». Des projets en cours, dont « Innov'Agrumes », financés notamment par les fonds européens du Feder.

Par ailleurs, si l'île a été longtemps indemne de maladies, elles ont fait leur apparition avec la mineuse des feuilles, la mouche du fruit qui attaque les variétés précoces, la cochenille asiatique... « *Parfois, il est nécessaire de se prémunir de ces ravageurs avec des produits homologués dans le cadre d'une agriculture raisonnée. Une bonne installation d'un jeune verger est particulièrement importante. Ces arbres jeunes peuvent être conduits de manière conventionnelle les 5 premières années afin d'optimiser leur bon développement, avant de passer au bio en arrêtant ces actions une fois qu'ils ont les moyens de se défendre seuls* ». Reste que le danger principal, pour l'agrumiculture corse – mais pas seule-

ment – c'est l'apparition d'une nouvelle maladie bactérienne, le Huanglongbing [HLB] appelé aussi « dragon jaune ». Elle est transmise par des insectes piqueurs suceurs, des sortes de pucerons, les psylles, déjà identifiés au Portugal. Elle affecte toutes les variétés d'agrumes et certains arbres d'ornement appartenant à la famille des Rutaceae comme *Murraya paniculata*, appelé aussi buis de Chine qui fait de si jolis bonzaïs. « *Il n'existe aucun traitement contre le HLB. Au Brésil, en Floride, dans les Antilles françaises, des centaines d'hectares ont été détruits. Nous travaillons en collaboration avec la Guadeloupe pour voir s'il existe des variétés plus tolérantes que d'autres à cette maladie. En Corse, son arrivée pourrait signifier la mort de toute la filière. D'où la nécessité de n'importer aucun végétal hors du circuit extrêmement contrôlé des professionnels. Quant à l'importation de plants d'agrumes, elle doit se faire obligatoirement par la Station de quarantaine de Clermont-Ferrand qui contrôle qu'ils sont bien indemnes des 13 maladies de quarantaine* ». D'autant que – dans une agriculture qui se veut raisonnée en utilisant le moins possible de traitements phytosanitaires ou se dirigeant vers le bio – se protéger contre les infestations va être de plus en plus difficile. Il existe la solution des serres de protection insect-proof : ce sont des filets à mailles très fines, tendus au-dessus et autour des vergers pour éviter les contacts avec les insectes mais également avec les pollens, tout en laissant passer l'eau de pluie. Mais cette formule a un coût loin d'être négligeable : près de 20 000 € l'hectare. ■ Claire GIUDICI

**« Il n'existe aucun traitement contre le HLB [...] D'où la nécessité de n'importer aucun végétal hors du circuit extrêmement contrôlé des professionnels. »**

## LUMACA, LES ESCARGOTS À LA MODE CORSE

*Installés à quelques minutes d'Aléria sur la commune de Bravone, Jérémie Corbice et Maria Stella Inzaina sont les seuls héliciculteurs de Corse. Leur entreprise, Lumaca, veille sur près de 100 000 gros et petits gris qui font depuis quelques mois le bonheur des amateurs.*

## L'ESCARGOT EN QUELQUES CHIFFRES

16000 tonnes d'escargots sont consommées en France chaque année, dont 90 à 95% importées des pays de l'Est du fait de l'extinction de l'escargot de Bourgogne, *Helix pomatia*. 2/3 des escargots sont consommés pendant les fêtes de fin d'année et 80% d'entre eux dégustés à la façon bourguignonne, farcis au beurre persillé. Côté nutrition, l'escargot est peu calorique (70kcal/100g), riche en protéines et une excellente source de magnésium, fer, calcium, phosphore et cuivre! ■

Source: Planetoscope/www.Escargots.info.fr



## Et l'escargot corse?

**Menacé d'extinction, l'Helix de Corse (*Tyrrhenaria ceratina*) est une espèce protégée qui fait l'objet d'un plan de sauvegarde depuis près de 20 ans. Son habitat est exclusivement limité au site de Campo dell'Oro au sud-est d'Ajaccio. ■**

Source: Ministère de la transition écologique et solidaire

**P**asser du commerce d'antiquités à l'élevage d'escargots, il fallait oser. Et y croire. Car rien ne destinait le couple corse-bordelais à venir s'installer en Corse pour y monter le premier élevage de gastéropodes sur un terrain familial. Mais face à la contrainte d'une petite superficie limitant les possibilités de projets agricoles, c'est l'envie de changer de vie qui l'emporte. Et motive la rencontre avec M. Gaillard, héliculteur renommé de la région Aquitaine qui accepte de partager son savoir et son expérience avec les deux agriculteurs en devenir.

« Nous voulions créer un produit du début à la fin. Nous avons suivi une formation d'un an et demi à Bordeaux et en Charente-Maritime, une étape indispensable pour se lancer dans ce métier. Beaucoup s'y essaient sans réelle formation et abandonnent en chemin. C'est un métier qui demande du courage et de la passion, il y a énormément de manipulations à faire pour la production et la transformation du produit. Nous avons eu la chance d'avoir un formateur qui nous a communiqué sa passion. »

L'escargot est fragile et sensible aux grosses chaleurs comme celle connue cet été et demande une connaissance solide ainsi qu'une attention permanente pour atténuer au maximum un taux de mortalité pouvant atteindre jusqu'à 50% de l'élevage. Pour parer ce risque, Jérémie et Maria Stella misent sur la végétation abondante présente au sein des parcs d'élevage, ainsi que sur une couverture végétale constituée d'écorce de chêne liège assurant un environnement ombragé et humide permanent. Une technique innovante utilisant la flore insulaire, meilleure alliée d'une culture saine et sans produits phytosanitaires. « L'escargot fermier a une chair de meilleure qualité, plus tendre, et bénéficie aussi d'un meilleur contrôle sanitaire. Nous utilisons une alimentation d'origine corse, à la composition étudiée, et nos élevages évoluent sur un sol sain qui n'avait pas été exploité depuis 10 ans. On garantit ainsi un produit plus qualitatif que l'escargot sauvage dont la chair est

souvent caoutchouteuse et terreuse, chargée en métaux lourds. » Arrivés sous forme d'œufs comestibles, mais peu intéressants gustativement, les mollusques grandissent pendant 6 à 8 mois dans les différents enclos, protégés des prédateurs par un filet. Nourris à base de céréales et compléments vitaminés, arrosés et choyés, ils sont régulièrement vérifiés un à un jusqu'à atteindre leur maturité. Une fois récoltés, il faut là encore respecter un processus réglementé en faisant jeûner les escargots 10 à 15 jours pour les faire entrer en hibernation avant de les ébouillanter. Vient ensuite la transformation qui compte près de 8 étapes par mollusque afin de décoquiller, enlever les parties non comestibles et recoquiller pour le gros gris, l'équivalent de l'escargot de Bourgogne. La chair des petits gris est quant à elle utilisée pour les sauces.

Le mets à l'accent terrien séduit déjà de nombreux restaurateurs sur l'île comme la Litorne et le Minotaure à Bastia, le Mathy's à Saint Florent, U Tavanincu à Velone d'Orneto ou le Santana à Sagone qui ont intégré les gastéropodes à leur carte. Jérémie et Maria sont aussi régulièrement présents sur les marchés de Haute-Corse et installent les mardis et samedis leur food truck à Prunete où ils proposent des plats à emporter tels que l'escargots beurre persillé, les beignets, ainsi que des escargots prêts à être cuisinés également disponibles à la commande. Pour les plus gourmands, leur site et page Facebook sont remplis d'idées de recettes pour cuisiner ces gastéropodes qui, loin d'être réservés aux fêtes de fin d'année, s'apprécient aussi en version tapas... ou sur une pizza.

Un élevage unique en son genre sur l'île et un pari audacieux pour le couple qui ne compte pas en rester là et prévoit de développer prochainement une ligne de cosmétiques à base de bave d'escargots, réputée pour ses vertus régénérantes et réparatrices pour la peau. ■ Chloé NURY

<https://www.lumaca-corsica.com/>

<https://www.facebook.com/lumaca.corsica>

AGRICULTURE



# Les éleveurs confrontés au cercle vicieux de la sécheresse

Photo DR

**Confrontée à des difficultés exceptionnelles, du fait notamment des conditions climatiques, la filière ovine et caprine a dernièrement interpellé les pouvoirs publics, appelant à un peu plus «de considération» et à «une prise de conscience». Pour l'heure, les éleveurs en sont réduits à mettre en place une alimentation de substitution. Et à espérer un printemps 2018 pluvieux.**

Un important déficit pluviométrique, constaté dès le début de l'année; des épisodes successifs de canicule entre juin et août; un automne bien trop sec puis une chute des températures qui coupe court à tout espoir de voir pousser un peu d'herbe. Et pour couronner le tout, la menace de la fièvre catarrhale qui s'invite dans le tableau. «Après un printemps pitoyable, un été épouvantable, un automne terrible, on est partis pour vivre un hiver pire encore» résume Sébastien Mercuri, éleveur ovin à Palasca et président de l'Interprofessionnelle laitière ovine et caprine de Corse (Ilocc). Alors que l'élevage traditionnel repose sur le pâturage en libre parcours, les éleveurs ovins et caprins se sont vus contraints de recourir à une alimentation de substitution dès le mois d'août: «les bêtes sortent, oui... mais pour la promenade, pas pour pacager». De plus, ce recours exceptionnel ne sera pas de courte durée: il va falloir tenir jusqu'à mars, dans le meilleur des cas, et espérer un printemps pluvieux et clément. La situation est d'autant plus préoccupante que si, pour certains éleveurs, les aliments de supplémentation vont jusqu'à couvrir 100% des besoins des animaux, il n'y a pas que l'herbe qui fait défaut. «L'eau aussi pose un problème, même actuellement. Dans certains endroits, les éleveurs, caprins notamment, en sont encore à devoir porter à boire à leurs bêtes» précise Sébastien Mercuri. Et bien évidemment, pour supplémenter les troupeaux, il a fallu acheter: «la sécheresse n'a pas permis de semer et d'irriguer, comme dans d'autres régions d'ailleurs. D'où une flambée des prix du foin et de l'aliment, à laquelle s'ajoute le prix du transport.» La profession s'est donc tournée vers la Collectivité territoriale de Corse (CTC) pour obtenir, via l'Office des transports, une prise en compte de ce surcoût, chiffré à plus de 3,1M€ tandis que la perte de production laitière est évaluée à 3,2 M€. Mais la réponse

n'a pas été à la hauteur des espérances puisque l'aide n'a été accordée qu'à hauteur de 50% du surcoût occasionné par le transport, alors que, soulignent l'ensemble des acteurs de la filière\* «sous les deux dernières mandatures, et pour des situations moins graves, ce surcoût avait été pris en compte à 100%». Du côté de l'État, «il a été proposé une enveloppe de 750€ par éleveur – sachant que le coût d'un camion d'aliment est de 4500€ – puis de faire une demande calamité agricole, reprend le président de l'Ilocc. Mais les calamités agricoles, on connaît: du jour où on vous confirme que vous êtes éligible, il faut encore compter un an avant d'être indemnisé. D'ici là, certaines exploitations risquent d'avoir disparu: à quoi bon continuer si, en bossant 16 heures par jour sur son exploitation, on réalise qu'on ne s'en sort pas? Les plus fragilisés étant ceux qui viennent de s'installer, et plus encore ceux qui ont créé leur exploitation, c'est-à-dire plus de 90% des nouvelles installations. Mais apparemment, ni l'Etat ni la CTC ne prennent la mesure de cette détresse, de la gravité de la situation. On sait qu'en période électorale, on ne peut pas avoir de réponse claire et ferme... Mais nous avons commencé à tirer la sonnette d'alarme au printemps.»

Pour Sébastien Mercuri, cette situation extrême montre combien il est nécessaire de «réfléchir à l'avenir» et de faire en sorte d'être mieux armés pour faire face aux aléas climatiques. «Ça passe par un travail d'ensemble, sur l'hydraulique, les espèces semées, les pratiques... Mais pour l'instant, on a aucune visibilité, et les gens perdent espoir. Et aujourd'hui, on ne demande pas pour le plaisir de demander, mais parce que la situation l'exige pour pouvoir passer ce cap difficile.» ■ PMP

\*Ilocc, AOC Brocciu Corse, GPLC, Agnellu Corsu/L'Altra Carri



N° 01

## CASASTOLFI

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Quartier de la Poste  
20218 Pietralba

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PIETRALBA du 22 novembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée  
**Dénomination sociale** : CASASTOLFI  
**Siège social** : Quartier de la Poste, 20218 Pietralba  
**Objet social** : Fabrication, transformation, vente en points fixes et ambulants de produits de boulangerie, pâtisserie et viennoiseries  
**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés  
**Capital social** : 1000 euros  
**Gérance** : Monsieur Marc Antoine ASTOLFI, demeurant Quartier de la Poste, 20218 Pietralba  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 30.11.2017, a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :  
**Dénomination** : BALAGNE SERVICES  
**Forme** : Société par Actions Simplifiée (SAS)  
**Siège** : Résidence Saint Charles, Local n°4, Route de Calvi, 20220 L'Île-Rousse  
**Capital** : 1000 € par apport en numéraire  
**Objet** : Réparation et installation d'appareils électroménagers et d'équipement pour la maison et le jardin, d'équipements électriques, de matériel électroniques et optiques, d'antennes collectives ou individuelles, de télévision, de système électronique, d'alarme, de matériel audio, d'ordinateur et équipements périphériques - Commerce de détail d'appareils électroménagers - Vente de pièces détachées en tout domaine - Location et location bail de machines de bureaux, de matériel informatique, d'autres biens personnels et domestiques - Messagerie, fret express  
**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS  
**Président** : Monsieur Jérôme, Nicolas GUICHET, né le 13 octobre 1981 à TOULOUSE, de nationalité française, célibataire, non PACSE, demeurant villa Maria Christina, Domaine de Casatorra, 20620 BIGUGLIA désigné par assemblée des associés pour une durée indéterminée.  
**Immatriculation** : RCS de Bastia  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 03



TALLIANCE AVOCATS  
57, Promenade des Anglais  
06048 Nice Cedex 1

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME** : Société par Actions Simplifiée  
**DÉNOMINATION** : SAS JOSEPHINE  
**CAPITAL** : DIX MILLE EUROS (10.000 €) divisé en CENT (100) actions de CENT EUROS (100 €) chacune.

**SIÈGE** : ZAC de Campo Vallone - Lot n°5 - 20620 Biguglia

**OBJET** : En France et à l'étranger : L'acquisition, la vente, l'exploitation de tous fonds de commerce d'hôtellerie, apart-hôtel, résidence de vacances ; service hôtelier, restaurant, snack, piscine, salle de sport, blanchisserie ; location de maisons ou appartements meublés.

**DURÉE** : 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris.

**AGRÈMENT** : La procédure d'agrément s'applique à tous les transferts de titres dès lors que la Société compte plus d'un associé et que ces transferts sont réalisés au profit de tiers non associés. Le transfert de titres à des tiers à quelque titre que ce soit, est soumis à un agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité requise pour les décisions extraordinaires.

**PRÉSIDENT** : Monsieur Franck GRINGAULT, demeurant 18, avenue Gay - 06000 NICE

**DIRECTEUR GENERAL** : Monsieur Antoine GUERRINI, demeurant rue du Colonel d'Ornano - 20220 L'ÎLE-ROUSSE  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES** : Société ORIGA-GROUP [Anciennement COEX-COM], domiciliée 45 cours Gouffé - 13006 MARSEILLE.

**IMMATRICULATION** : Au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BRANDO en date du 25 octobre 2017, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

**DÉNOMINATION** : MAHINA,

**SIÈGE SOCIAL** : Silgaggia, Brando (Corse)

**OBJET** : Fabrication, achats et ventes de produits de décoration, de toute matière, à des particuliers ou à des entreprises, en France ou à l'étranger ; Et plus généralement le négoce de tout produit non alimentaire

**DURÉE** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**CAPITAL** : 300 euros

**PRÉSIDENT** : ISABELLE BOUGAULT - LANCELLE née BOUGAULT, demeurant 12 Quartier U Pignottu, Lieu-dit Licciola, San Martino di Lota (Corse),

**AGRÈMENT** : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 05

## SAINT PIERRE

Société Civile Immobilière  
Au capital de 2000 euros  
Siège social :  
Chez Mr DEBEURME Pierre Alain  
Hameau de Cavo  
Sainte Lucie de Porto-Vecchio  
20144 Zonza

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ZONZA du 10 novembre 2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale** : SAINT PIERRE

**Siège social** : Chez Mr DEBEURME Pierre Alain - Hameau de CAVO - Sainte Lucie de Porto-Vecchio - 20144 Zonza

**Objet social** : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location nue ou en meublé de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et plus particulièrement la prise à bail à construction ou bail emphytéotique de tous biens.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
**Gérance** : Monsieur DEBEURME Pierre Alain, demeurant Hameau de CAVO - Ste Lucie de Porto-Vecchio - 20144 Zonza

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant agréé obtenu à l'unanimité des associés  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

La Gérance,

N° 06

## SCAGLIONI

Société à Responsabilité Limitée  
Capital : 1000 Euros  
Siège social : Ajaccio (Corse du Sud)  
14, Rue Forcioli Conti

### CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte s.s.p. à AJACCIO du 30 novembre 2017, il a été constituée une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

**FORME** : Société à Responsabilité Limitée

**DÉNOMINATION** : SCAGLIONI

**SIÈGE SOCIAL** : 14, Rue Forcioli Conti - 20000 Ajaccio (Corse du Sud)

**OBJET** : La société a pour objet la restauration, les débits de boissons y compris snack et glacier.

**DURÉE** : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

**CAPITAL** : 1000 Euros divisé en 100 actions de 10 Euros chacune

**APPORTS** : Exclusivement numéraire

**GERANCE** : Le gérant est Monsieur Dominique SUBRINI, Camping du Prunelli, 20166 Porticcio, nommé pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 07

## SANTA REGINA

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social :  
Cz Mme DUBOUE Bénédicte  
Hameau de Vaccaghja,  
20270 Aléria

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Aléria du 16/11/2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale** : SANTA REGINA

**Siège social** : Cz Mme DUBOUE Bénédicte, Hameau de Vaccaghja, 20270 Aléria

**Objet social** : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou tout autre moyen de tous immeubles, bien immobiliers, parts de sociétés civiles immobilières, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, l'alliement sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social, dans la mesure où ces actes ne constituent pas des actes de commerce.

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance** : Mme DUBOUE Bénédicte, demeurant Hameau de Vaccaghja, 20270 Aléria

**Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 08

## MAKI MAQUIS

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social :  
50, rue Saint Alexandre SAULI  
Catéraggio, 20270 Aléria

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ALERIA du 20 novembre 2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée

**Dénomination sociale** : MAKI MAQUIS

**Siège social** : 50, rue Saint Alexandre SAULI - Catéraggio - 20270 Aléria

**Objet social** : La restauration sur place, à emporter ou livrée à domicile, snack, pizzeria, glacier, salon de thé,

**Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social** : 2000 euros

**Gérance** : Monsieur Pierre, Louis, Dominique LORENZI, demeurant 51 Maison Picchini - Le Fort - 20270 Aléria

**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 20/11/2017, à CASTELLARE DI CASINCA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société Civile Immobilière. **Dénomination** : **SCI ABITBOL-FRANCHINI IMMOPRO**, **Siège** : CHEMIN CARAGUTI - LIEU DIT A NOCE 20213 CASTELLARE DI CASINCA. **Objet** : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil. **Durée** : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au Rcs de Bastia. **Capital** : 500 €, apport en numéraire. **Gérance** : **ABITBOL-FRANCHINI JEAN-EMMANUEL**, demeurant : 4 RUE D'ESTIENNE D'ORVES, 94300 VINCENNES. **Cessions de parts** : Les cessions de parts entre associés, à des ascendants et descendants d'associés sont libres. Les autres cessions de parts sont soumises à l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 26/10/2017, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **DON PEDRU**, **Siège social** : Route d'Ajaccio, Ld Marcaroni, Calvi (Corse) **Objet** : La société a pour objet l'acquisition, la construction d'immeubles, la location meublée de ces immeubles dans le cadre d'une gestion par hôtelière **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés **Capital** : 1000 euros **Gérance** : **MARIE NOELLE RICCO**, demeurant Route de L'Aéroport, Calvi (Corse) **Immatriculation** : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis,  
Le gérant.

## AVIS DE CONSTITUTION

Constitution le 18/11/2017 de la Société Civile au capital de 1.000 € **FALCETTA FILLES**. **Siège** : Les Hauts de Bencigniu 20137 PORTO-VECCHIO. **Objet** : Propriété et gestion de biens immobiliers. **Gérant** : Mme **Patricia FALCETTA**, demeurant Les Hauts de Bencigniu 20137 PORTO-VECCHIO. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AJACCIO.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/11/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : **2F COUNCILS & SERVICES** **Siège social** : 90, rue Fesch, 20000 AJACCIO **Forme** : SASU **Siège** : **2F C&S** **Capital** : 1000 Euros **Objet social** : Saisie comptable Tâches administratives Organisation et contrôles divers Réalisation d'inventaire **Président** : Monsieur **FANCHI FRANCOIS** demeurant : 90, rue Fesch, 20000 AJACCIO élu pour une durée indéterminée **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

## 4M

**Société Civile Immobilière**  
**Au capital de 1000 euros**  
**Siège social** : Lotissement Le Stollu  
20240 Ghisonaccia

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GHISONACCIA du 23 novembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société civile Immobilière **Dénomination sociale** : **4M** **Siège social** : Lotissement le STOLLU - 20240 Ghisonaccia **Objet social** : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la construction, la vente, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location nue ou en meublé de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire **Gérance** : Madame **Françoise GIACOBETTI**, née MANCINI, demeurant CAMPO QUERCIO - 20270 ANTISANTI **Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément obtenu à l'unanimité des associés **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 31/10/17, il a été constitué la SCI dénommée **SCI LA CASTAGNA**. **Siège social**: Rés. la vallicella 20230 Ste Luciede moriani. **Capital**: 2euros. **Objet**: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. **Gérance**: M. **Antoine Mathieu Bartoli**, Rés. la vallicella 20230 Ste Lucie de moriani. **Cessions** soumises à agrément. **Durée**: 99 ans. **Immatriculation** au RCS de BASTIA.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CAURO du 04/12/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée **Dénomination sociale** : **CORSE EXPLOITATION FORESTIERE** **Siège** : **CEF** **Siège social** : Lieu-dit Roseto, 20117 CAURO **Objet social** : Exploitation forestière ; - Bois de chauffage, fabrication de plaquettes et autres combustibles à base de bois ; - Bois d'œuvre. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 2000 euros **Gérance** : M. **Roger-François, Marcel COURCOUX-CAPIGRIGGI**, demeurant Lieu dit Roseto 20117 CAURO **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à ZEVACO en date du 27/11/2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION** : **SAS CHARCUTERIE POGGI**, **SIEGE SOCIAL** : Quartier Val di la Pila, ZEVACO [20173] **OBJET** : La fabrication, la vente en gros, demi-gros et au détail, la distribution, l'importation et l'exportation de tous produits de charcuterie, salaisons, ainsi que tous produits alimentaires dérivés. **DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. **CAPITAL** : 10.000 euros **ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **AGREMENT** : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président. **PRESIDENT** : **Dominique, Antoine, Poggi**, demeurant Quartier Val di la Pila, ZEVACO (Corse), **IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO. Pour avis, le Président.

## AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **FERRONERIE D'ART DESOGUS & FILS** **Capital** : 100 euros **Siège** : Zone Artisanale 2, Tralavettu 20110 Propriano **Objet** : Fonds artisanal de métallerie, serrurerie **Durée** : 99 ans **Président** : M. **DESOGUS Ange**. Résidence Adoma, N°10, les Myrtes, la Paratella, 20110 Propriano Tout actionnaire peut participer aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote. **RCS** : Ajaccio.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte du 30 novembre 2017, il a été constitué une sSociété présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **PIETROSELLA - Résidence SOLEMARE** **Forme** : Société Civile de Construction Vente **Objet** : La construction puis la vente en totalité ou par fractions d'immeubles collectifs ou de maisons individuelles à usage principal d'habitation, de leurs annexes et dépendances, et des équipements collectifs destinés au service des occupants de ces immeubles, et notamment, l'acquisition, la prise à bail à construction, de terrains ou de volumes dans l'espace, notamment sur le territoire de la commune de PIETROSELLA - Lieu-dit Valle d'Olmo. **Siège social** : Immeuble l'Expo - Av. de la Libération - 20600 BASTIA **Capital** : 1000 € **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA. **Gérance** : **Le Logis Corse** - Immeuble l'Expo - Avenue de la Libération - 20600 Bastia **Immatriculation** : Au RCS de Bastia (en cours)

Pour avis,

## CANAGHJA

**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 1500 euros**  
**Siège social** : Lieu-dit Mulinchese  
Barchetta, 20290 Volpajola

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à VOLPAJOLA du 17 novembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : **CANAGHJA** **Siège** : Lieu-dit Mulinchese - Barchetta, 20290 Volpajola **Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 1500 euros **Objet** : La prise et la cession de tous intérêts dans toutes sociétés, dans tous domaines d'activité, créées ou à créer, par tous moyens, apports, souscriptions, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux. Toutes prestations de services et activités de conseils réalisés dans le cadre de la gestion de ses participations ; L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Inaliénabilité des actions** : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 3 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital. **Agrement** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : **Luc Baron**, demeurant U Paesolu - n°21 - 20260 Calvi **Directeur général** : **Jacques RAFFALLI**, demeurant Lieu-dit U Mulinchese - Barchetta - 20290 Volpajola **La Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia. Pour avis, Le Président.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 06/11/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société Civile Immobilière **Dénomination sociale** : **AQUILA INVEST** **Siège social** : Immeuble "Caravelle 1", Lieu-dit Marina, Port de Plaisance, 20137 Porto-Vecchio **Objet social** : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS **Capital social** : 1.000 Euros, constitué uniquement d'apports en numéraire **Gérance** : Madame **Caroline REVOL**, demeurant Hameau Ghjesiola, Route d'Arzagio, 20137 Porto-Vecchio **Clauses relatives aux cessions de parts** : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 01/12/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : Société par Actions Simplifiée  
**Dénomination** : **FERRARI ANDRIA**  
**Siège** : 15, Rue Paul Colonna d'Istria, 20090 Ajaccio

**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

**Capital** : 2.000 Euros

**Objet** : Vente, réparation, prestation et location d'articles, matériels et accessoires de chasse, de pêche, de tir sportif et de sport ; Vente d'armes et de munitions de cinquième et septième catégorie ; Gestion et exploitation de toutes activités se rapportant à l'objet social.

**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.  
**Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président** : M. Andria FERRARI, demeurant Lotissement Loretto, Villa N°30, 20090 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Constitution de la sccv: **Santa Barbara**.  
**Siège**: Les cannes 20113 Olmeto. **Capital**: 1000euros. **Objet**: construction-vente immobilière. **Gérant**: **Vincent Zedda**, Les cannes 20113 Olmeto.  
**Durée**: 99 ans au rcs d'ajaccio.

**MODIFICATION GERANT****INITIALS THEORY**

Société Civile

Au capital de 10.000.00 €

Siège social : Résidence les Aloès

Le Panoramique, Batiment 2

20000 Ajaccio

823 896 238 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2017, il résulte que :

- A la suite de la démission de Monsieur Patrice, Joseph LLORCA, gérant, il n'a pas été procédé à son remplacement. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis,  
Le représentant légal.

**SCI BALCONCELLO**

Capital : 48.021,44 EUR

Siège : Route de la Mer

20240 Ghisonaccia

RCS Bastia 350 590 147

Suite au décès de la gérante, l'AGE en date du 15/11/2017 a nommé M. CATTINI Joseph, demeurant à Ghisonaccia-20240, gérant de la société.

**Société Civile Immobilière**

« SCI MPG »

Au capital de 1.000 €

Siège social : Ajaccio (20000)

10, Cours Grandval

N° de SIREN : 452 009 723

RCS : Ajaccio

Suivant délibération de l'assemblée générale réunie le 28 novembre 2017, Madame Patricia GAMBARELLI, demeurant à AJACCIO (20000) 10 cours Grandval, a été nommée en qualité d'unique gérante en remplacement de Monsieur Pascal MANDART décédé, pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale a également supprimé des statuts le nom de l'ancien gérant. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal d'AJACCIO.

Pour avis,  
Le représentant légal.

**SARL SOCIETE  
DU BATIMENT  
ET DES TRAVAUX PUBLICS**

SARL au capital de 7623,00 Euros

Orto, 20125 Soccia

432437978 R.C.S. Ajaccio

Sigle : SARL SBTP

Par décision en date du 09/11/2017 il a été pris acte de la nomination de Madame BERNADETTE COUDOUEL, demeurant ORTO, 20125 SOCCIA en qualité de nouveau Gérant, à compter du 09/11/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur PATRICK CAMILLE MARIE JULIEN, décédé Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

**CAP 200**

Société à Responsabilité Limitée

Au Capital de 7.622,45 Euros

Siège Social : Route du Cap

Ville de Pietrabugno

20200 Ville de Pietrabugno

RCS Bastia 343 436 747

Aux termes d'une AGO en date du 20 novembre 2017, les associés ont décidé de nommer Madame Danielle PISCIONERI FILIPPI née le 28 avril 1978 à Bastia, de nationalité française, demeurant « Les Horizons bleus » 20200 BASTIA pour une durée illimitée, en qualité de Gérant, en remplacement de Madame Danielle FILIPPI, décédée.

**MA RE AN**

SARL au capital de 900 €

Siège : 1 alzia chez antoni olivier

20220 Santa Reparata di Balagna

810933960 RCS de Bastia

Le 17/10/2017, l'AGE a nommé Gérant, M. Patrick Giroz demeurant haut du village 20225 lavatoggio en remplacement de M. Nicolas Savelli démissionnaire. Modification au RCS de Bastia.

**MODIFICATION  
SIEGE SOCIAL****FIRST CAR COMPANY**

SASU au capital de 100000,00 Euros

78, Boulevard Bourdon,

92200 Neuilly sur Seine

828503318 R.C.S. Nanterre

Par décision du Président en date du 01/10/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **Domaine de Suartello, 16, Route de Mezzavia, 20090 AJACCIO** à compter du 01/10/2017. **Présidence** : Monsieur Johann CARTA, demeurant Domaine de Suartello, 16, Route de Mezzavia, 20090 AJACCIO. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

**THEODORE**

SAS au capital de 20 000 €

Siège social : Résidence Mona Lisa

Bd Benoîte Danesi, 20200 Bastia

812142453 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 24/11/17, l'AGE a décidé de transférer le siège social du RESIDENCE MONA LISA - BD BENOITE DANESI, 20200 BASTIA au **17 LD PORRAJA - 20200 SAN MARTINO DI LOTA** à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**AFFARI DI A FINANZA  
CORSICAN**

SAS à capital variable de 100,00 Euros

Bat. Mattei, Lieu-dit Erbaghju,

20250 Corte-831896790 R.C.S. Bastia

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20/11/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **110 rue Bellecombe, Rocher 1, 97421 La Rivière Saint Louis** à compter du 27/10/2017. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Saint Pierre et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

**FONCIERE MARAMA**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000.00 €

Siège social : 36, rue de Turin, 75008 Paris

790 919 427 RCS Paris

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2017 : Le siège social a été transféré, à compter du 24/11/2017, de 36, rue de Turin, 75008 PARIS à **BASTIA - 8 rue MIOT - 20200**. L'article 4 des statuts a été modifié. En conséquence, la **Société qui est immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 790 919 427 et fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA. **Personne habilitée à engager la Société** : Le gérant : Monsieur Pierre Paul Leccia, demeurant Résidence Les Bananiers, 25, rue des Grands Palmiers, 97419 La Possession, Ile de la Réunion.

Le gérant,

**ESPACE LOISIRS  
MEDITERRANEE**

SARLAU au capital de 1.500 €

Siège : 19, Avenue Auguste Renoir

06800 Cagnes-Sur-Mer

828399253 RCS Antibes

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 01/11/2017, le siège social a été transféré au **PAESE DI MARE, BT C, APT 002, RN 198, 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI** et ce à compter du 01/11/2017. **Gérant** : COULON ERIC demeurant : PAESE DI MARE, BT C, APT 002, RN 198, 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI. Formalités au RCS de Bastia.

**C COMMUNICATION  
Sigle : "C COM"**

SARL au capital de 1.500 Euros

Siège social : 11, Rue Colomba

20090 Ajaccio-RCS Ajaccio 538017294

Aux termes d'une décision en date du 13/11/2017, la gérance de la société à responsabilité limitée C COMMUNICATION a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal de : Les Balcons d'Ajaccio, N°10, Quartier d'Aspetto, 20090 AJACCIO au **11 Rue Colomba, 20090 AJACCIO**, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

**MARAMA RUN IMMO**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000.00 €

Siège social : 36, rue de Turin

75008 Paris

800 622 508 RCS Paris

D'un procès-verbal du Président en date du 24 novembre 2017, il résulte que :

Le siège social a été transféré, à compter du 24/11/2017, de PARIS (Ville de Paris) 36, rue de TURIN, à **BASTIA (Haute-Corse) - 8 rue Miot**.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. La **société sera immatriculée** au R.C.S. de BASTIA.

**Personne habilitée à engager la société** : Le Président, SAS MARAMA INVESTISSEMENTS, 13, rue Claude Chappe, ZAC 2000 - 97420 Le Port.

Représentée par Pierre Paul Leccia.

Le gérant,

**SCI DE BIEVRE,**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 €,

Siège social : 16, Boulevard Saint

Germain, 75005 Paris

RCS Paris 498 167 584.

Aux termes d'une délibération en date du 20/11/2017, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social. A compter du 20/11/2017, le siège social qui était 16 boulevard Saint-Germain - 75005 PARIS, est désormais **Résidence Vannina entrée B - Quartier Toga - 20200 Ville Di Pietrabugno**. Mention sera faite au RCS de Paris.

Le gérant.

**MARAMEX**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1000.00 €  
Siège social : 36, Rue de Turin  
75008 Paris-800 573 842 RCS Paris

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 24 novembre 2017, il résulte que : Le siège social a été transféré, à compter du 24/11/2017, de PARIS (Ville de Paris) 36, Rue de Turin, à **BASTIA (Haute-Corse) - 8, Rue MIOT**.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société sera immatriculée au R.C.S. de BASTIA. **Objet** : Acquisition, vente par voie d'apport, d'échange d'achat ou autrement ; Construction, installation, aménagement prise à bail [...] de tous immeubles bâtis ou non pouvant servir aux besoins et affaires de la Société ainsi que de tous fonds de commerce, matériels, objets mobiliers, denrées, produits, marchandises et objets de toute nature ainsi que tous établissements industriels et commerciaux et tous comptoirs.

**Personne habilitée à engager la société :** Le Président, SAS MARAMA INVESTISSEMENTS, 13, rue Claude Chappe, ZAC 2000 - 97420 Le Port - Ile de la Réunion. Représentée par Pierre Paul Leccia.

Pour avis.

**CORSICA RADIO**

SARL au capital de 10.000 Euros  
Siège social : Villa N°10,  
Les Balcons d'Ajaccio,  
Quartier d'Aspretto, 20090 Ajaccio  
RCS Ajaccio 491 137 410

Aux termes d'une décision en date du 13-11-2017, la gérance de la société à responsabilité limitée CORSICA RADIO a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal de : Villa N°10, Les Balcons d'Ajaccio, Quartier d'Aspretto, 20090 AJACCIO au **11 Rue colomba, 20090 AJACCIO**, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

**AVIS**

Le 04/11/2017 l'associé unique de la **sasu Tribaldi** 630 rte des Gantières 38440 Meyrieu les étangs capital 5000euros rcs Vienne 812654929 transfère le siège au **rte de l'acqua citosa 20243 Prunelli Di Fiumorbo**, établissement secondaire qui devient établissement principal rad Vienne. Immat rcs Bastia.

**MODIFICATIONS STATUTAIRES****DEPIL TECH 2B**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 700 euros  
Siège social : 2, rue Gabriel PERI  
20200 Bastia  
RCS Bastia N° 805 173 127

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 27 novembre 2017, il résulte que : Le nom de la société DEPIL TECH 2B est modifié en **L'ATELIER LM**.

**CORSICA DIFFUSION**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 3000.00 €  
Siège social : 47, route du Vittulo  
Lotissement Federici, 20090 Ajaccio  
818 723 983 RCS

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 27 novembre 2017, il résulte que : L'objet social de la société a été étendu, à compter du 27/11/2017, aux activités et opérations suivantes : Vente de produits alimentaires.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

**\* Ancienne mention :**

La société a pour objet : La vente en gros et au détail de produits de souvenirs, cadeaux-souvenirs, de prêt-à-porter, produits et accessoires pour la personne

**\* Nouvelle mention :**

La société a pour objet : La vente en gros et au détail de produits de souvenirs, cadeaux-souvenirs, de prêt-à-porter, produits et accessoires pour la personne, vente de produits alimentaires

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis, Le représentant légal.

**AVIS**

Par assemblée du 17 novembre 2017, les associés de la **Sarl TRANSPORTS PERI**, dont le siège est à 20221 CERVIONE (323374264 RCS BASTIA), ont décidé sa transformation en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 3200 euros.

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix.

**Transmission des actions :** La cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président de la société :** Jean-François PERI, ancien gérant, demeurant à BIGNUGLIA (20620), 277 route de Petrelle.

**KALLISTE SANTE**

S.C. au capital de 1.000 Euros  
Siège social : Domaine Pascialello,  
Route de Ziglione, 20137 Porto-Vecchio  
RCS Ajaccio 790 114 169

**CHANGEMENT DE GERANCE**

Suivant Procès Verbal de l'AGE du 29/11/2017, il a été décidé de :

- nommer Mme Françoise, Véronique ALLUIN, demeurant Chapelle des poires 120137 PORTO VECCHIO, nouvellegérante à compter de ce jour, en remplacement de M. Adrien SIROS, démissionnaire.

- d'augmenter le capital social d'une somme de 441.012 €, pour le porter de 1.000 € à 442.012 €. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

La Gérance,

**KRAKANTE**

Société à Responsabilité Limitée  
transformée en Société  
par Actions Simplifiée  
Au capital de 18.000 euros  
Siège social : Le Bel Ombra  
Rue Aspirant Michelin  
20137 Porto-Vecchio  
504 392 564 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 9 novembre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 18.000 euros.

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS :** La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Monsieur Thierry ALETTI gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : Monsieur Thierry ALETTI **PRESIDENT DE LA SOCIETE** : Monsieur Thierry ALETTI, demeurant Lieu-dit Cipponu, 20137 PORTO-VECCHIO

Pour avis, Le Président.

**ROSSI ET FILS**

SNC au capital de 373.804,99 €  
Siège : Résidence Tinarella Porticcio  
20166 Porticcio  
403777923 RCS de Ajaccio

Aux termes d'une AGE du 21/11/2017 : Les associés de la SNC ROSSI ET FILS ont décidé à l'unanimité la transformation de la Société en S.C.I. à compter du 01/01/2017, sans création d'une personne morale nouvelle, et ont adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La durée de la société, le siège social, la dénomination sociale, et la date de clôture restent inchangés.

**Modification de l'objet social qui devient :** La gestion de biens immobiliers, et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières.

Le capital social qui reste fixé à 373.804,99 € est toujours divisé en 24520 parts de 15,24 €

**Gérance :** M. Alex Pierre ROSSI demeurant Résidence Tinerella, Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS Ajaccio.

**ICN : Annonce légale**  
**TEL : 04 95 32 04 40**

**Dénomination : Bernardini Nutrition Sportive**

Forme : SAS. Capital : 1500 €  
Siège : 1, Place du Triangle  
Résidence Terralbare, 20600 Bastia  
RCS Bastia 807 541 966

**MODIFICATION STATUTS**

Par assemblée générale ordinaire à Bastia Résidence Terralbare le 14 Novembre 2017, les associés Laurent Bernardini et Virginie Pisano ont décidé : **1°) - Le transfert du siège social de :** de 1, Place du Triangle, Résidence Terralbare, 20600 Bastia

**A : Avenue Sampiero Corso, Rond-Point de Montesoro, RN 193, 20600 Bastia 2°) - La modification de l'objet social : qui devient :** Commerce d'articles de sport en magasin spécialisé et activités sportives.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

**LPT IMMOBILIER**

SAS au capital de 300.000 euros  
Siège social : Chigliani, 20160 Vico  
799 452 008 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2017, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités de :

"Le courtage en financement, crédits immobiliers, regroupements de crédits et autres activités en opérations de banque et en services de paiement à titre accessoire, le courtage d'assurance à titre accessoire, l'assistance à maîtrise d'ouvrage en promotion immobilière" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE****GERANCE MANDAT**

La Société GIFI MAG, SAS au capital de 104.342.108 € dont le siège social est ZI La Barbière 47300 Villeneuve Sur Lot, immatriculée au RCS d'Agen sous le n° 478 725 625, représentée par M. Thierry Boukhari, a confié en gérance-mandat à compter du 01/11/2017 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, à la SARL C2AR dont le siège social est Les collines de Trova, entrée B, 20167 ALATA immatriculée au RCS D'AJACCIO sous le 823 897 921 un fonds de commerce dont l'activité est la vente au détail d'articles de la maison et de la personne, culture, loisirs et confiseries, situé Lieu-dit Alivella, 20129 BASTELIACCIA.

Pour insertion.

**AVIS**

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à BASTIA du 1er Février 2012 par la SARL PIZZA FOOT à Monsieur Frédéric GOUET d'un fonds de commerce de Snack Bar (licence 1ère catégorie), restauration rapide, vente de pizzas à l'enseigne "PIZZA FOOT" et sis Avenue Paul Giacobbi - Immeuble Saint Pierre - Bât B - 20600 BASTIA, a pris fin par résiliation amiable le 3 Août 2017.

Pour avis,

**UNIQUE INSERTION**

Suivant acte S.S.P en date à BONIFACIO [Corse du Sud] du 31 octobre 2017, il a été procédé à la résiliation amiable anticipée, à compter du 31 octobre 2017 du contrat de location-gérance conclu le 22 mars 2017 entre la SARL "SOCIETE HOTELIERE DE LA HAUTE VILLE", au capital de 7.622 Euros, dont le siège social est à BONIFACIO, Quartier de la Citadelle, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro B 350 778 510, et la SAS "CN SUITES" au capital de 1.000 €, dont le siège social est à BONIFACIO, Port de Plaisance, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO, sous le numéro B 829 002 708, relativement au fonds de commerce "d'hôtel restaurant" exploité sous l'enseigne "HOTEL RESIDENCE DU CENTRE NAUTIQUE" à BONIFACIO, Port de Plaisance.

Pour avis,

N° 51

**AVIS**

La location-gérance du fonds de commerce de restauration sis et exploité Plage Mare Sol, 20138 COTI-CHIAVARI consentie en son temps par Mme Marie Antoinette CARTA, demeurant Domaine de Suartello, 16 Route de Mezzavia, 20090 AJACCIO. **Au profit** de SEASIDE, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 2.000 €, Plage Mare Sol, 20138 COTI-CHIAVARI, 513 055 491 R.C.S. Ajaccio a pris fin le 23 novembre 2017 par sa résiliation suivant d'un acte sous seing privé en date du 23 novembre 2017.

**MODIFICATION CAPITAL SOCIAL**

N° 52

**B. LEONELLI**

Avocat, 5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

**TRAGONE MATERIEL ELECTRIQUE-TRAMELEC**

SARL au capital de 600.000 €

Ramené à 420.000 €

Siège social : Z. I. U Tragone

20620 Biguglia

R.C.S : Bastia N° 377 624 267

Par délibération en date du 12 Octobre 2017, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social par voie de rachat de 300 parts sociales. Aux termes d'un procès-verbal établi le 30 Novembre 2017, la gérance a constaté que la réduction de capital ainsi décidée se trouvait définitivement réalisée à la date du 12 Octobre 2017. Elle a constaté, en conséquence que le capital se trouvait ramené à la somme de 420.000 € à la date du 12 Octobre 2017.

En conséquence, les mentions antérieures publiées et relatives au capital social, sont ainsi modifiées :

**Article 7 - Capital Social :**\* **Ancienne Mention :**

Le capital de 600.000 € est divisé en 1.000 parts de 600 € nominale chacune.

\* **Nouvelle mention :**

Le capital de 420.000 € est divisé en 700 parts de 600 € nominale chacune.

Le gérant,

**SOCIETE CIVILE BERTOZZI**

Société Civile au capital de 462.100 €

Porté à 5.555.274 €

Siège social : Domaine de Soliciana,

San Nicolao, 20230 Moriani-Plage

790 729 503 RCS Bastia

Il résulte du procès-verbal de l'AGE des associés du 29-11-2017 que le capital social a été augmenté de 5.093.174 € par voie d'apport en nature.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

\* **Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à quatre cent soixante-deux mille cents [462.100] euros.

\* **Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à cinq million cinq cent cinquante-cinq mille deux cent soixante-quatorze [5.555.274] euros.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 54

**SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE DOMAINE ZURIA**

Société Civile au capital de 472.220 euros

Siège social : Lieu-dit Maora Plage

20169 Bonifacio

824 682 207 RCS Ajaccio

**AVIS DE MODIFICATION**

L'assemblée générale extraordinaire du 13/7/2017, après avoir constaté que le capital n'était pas intégralement libéré à la date du 3/2/2017, date d'immatriculation de la Société, a réduit le capital de 192.443 € pour le ramener de 472.220 € à 279.777 € au 3/2/2017 par réduction de la valeur nominale des 47.222 parts sociales, ramenée de 10 € à 5,92471729278 €. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis. La Gérance.

N° 55

**AVIS**

Suite à l'AGE du 20.11.2017, enregistrée au SIE d'AJACCIO le 24.11.2017 n°2017/36709, la **SARL OLMETO LOISIRS**, capital 40.000, RCS Ajaccio 347.820.029, a constaté la réduction de capital définitive [préalablement déposée le 02.10.2017 avec mention de dépôt du greffe d'AJaccio le 19.10.2017 n°2017-A-2770] ; le capital social a été réduit de 6.400 euros passant de 40.000 euros à 33.600 euros et divisé en 2.100 parts de 16 euros de nominal, par rachat de 400 parts de Mme Marcelle PINSCHINA par la société, et à leur annulation consécutive. Les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés.

Pour avis,

**AVIS RECTIFICATIF**

N° 56

**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle, le 01/12/2017, concernant Monsieur Ciurlia Alessandro, lire Le contrat de location gérance conclu entre Monsieur Ange Fani et Monsieur Alessandro Ciurlia le 04 octobre 2012 a pris fin par acte sous seing privé le **31 octobre 2017 en lieu et place de 28 novembre 2017.**

**AVIS RECTIFICATIF****LES TERRASSES DE PORTO-VECCHIO**

Rectificatif additionnel à l'annonce relative à la constitution de la société LES TERRASSES DE PORTO-VECCHIO parue dans L'informateur Corse Nouvelle dans le journal du 1er décembre 2017 : et suivant décision de l'associé unique en date du 30 novembre 2017, il a été décidé de nommer à compter du même jour en qualité de commissaire aux comptes suppléant, Madame Caroline QUENU, dont le domicile professionnel est à BASTELIACCIA [20129], Lieu-dit Favale - Route de l'Eglise.

N° 58

**RECTIFICATIF**

Rectificatif à l'annonce publiée le 03/11/2017 pour la **SARL Sud Sécurité 84** dans L'Informateur Corse.

**Il fallait lire que le siège social** a été transféré au Pôle de Suartello, 2 route de Mezzavia, 20090 Ajaccio.

N° 59

**AVIS RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale parue le 24 novembre 2017, concernant le transfert de siège social de la Société "SINTINEDDI". **Il fallait lire : Concernant le siège : Spalla, 20113 Olmeto.**

Pour avis,

**POURSUITE DE L'ACTIVITE SOCIALE**

N° 60

**Maître Philippe LUISI**

Avocat au Barreau d'AJaccio

20, Cours Napoléon

Tel : 04 95 50 50 50

Courriel : [avocat-philippeluisi@orange.fr](mailto:avocat-philippeluisi@orange.fr)**SARL "QUIROCH"**

Au capital de 50.000 Frs [7622 euros]

Siege Social : 20250 Corte

Poggio de Venaco

RCS Bastia 425 138 716

N°de Gestion 1999 B 243

Aux termes d'une décision d'une AGE des associés en date du 30 octobre 2017, il a été décidé en application de l'Article L.223-42 du Code de Commerce et 50 du Décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Pour avis,

N° 61

**L'AUVETTU**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : 19, Hameau de Mausoleo  
20222 Brando-RCS Bastia 801264078

Aux termes d'une délibération en date du 27/10/2017, l'A.G.E. des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

**CALLYSTHE**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 41 Les Hauts de Biguglia 2,

20620 Biguglia

818 535 502 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 30/09/2017, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

N° 63

**MEZZANA PAIN CHAUD**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7623 euros

Siège social : Mezzana Gare

Sarrola Carcopino, 20167 Mezzavia

RCS Ajaccio 389 169 475

Aux termes d'une décision en date du 27/10/2017, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 64

**CORSE CHIMIE INDUSTRIE**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 42.989,35 euros

Siège social : Z.A. Petre Turchine,

R.N. 193, Valrose, 20290 Borgo

RCS Bastia 345 005 532

Aux termes d'une décision en date du 26/10/2016, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

**DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE**

N° 65

**STEPHIL**

S.A.R.L. Au capital de 7700 €

Siège social :

8, Rue du Cdt Luce Casabianca

20200 Bastia

SIRET : 437 532 260 00019

CODE APE : 7729 Z

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1 décembre 2017, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée pour cessation d'activité de la société à compter du 1 décembre 2017 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Monsieur LAMBERTI Philippe demeurant Domaine Nausicaa Lido de la Marana, 20290 BORGIO avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au Domaine Nausicaa Lido de la Marana 20290 BORGIO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia

1, rue Notre Dames de Lourdes  
20200 Bastia  
Tel : 04.95.34.84.34

**CERISE**  
Société Civile Immobilière  
En liquidation  
u capital de 1.000 euros  
Siège social :  
35, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
498 191 634 RCS Bastia

Par acte unanime en date à BASTIA du 01/12/2017, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, M. Barthélemy CAPOROSI demeurant à BASTIA (20200) - 35, Rue César Campinchi, et ont constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BASTIA.

N° 67

**SCI E CASE SUPRANE**  
Siège social : Lieu-dit U Stalerone  
Route de Chiatra - 20230 San Nicolao  
RCS Bastia 507 475 390

### DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée générale extraordinaire du 31-10-2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation.  
Mr NICOLI Jean-Etienne, né le 13-12-1985 à Bastia (2B), demeurant Lieu-dit U Stalerone - Route de Chiatra - 20230 San Nicolao, a été nommée liquidateur à compter du 31-10-2017 avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.  
Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social.  
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
le liquidateur.

N° 68

**" U PETI ROSSU "**  
Société Civile Immobilière  
En liquidation au capital de 1.000 €  
Siège social : Lieu-dit Alzello  
20140 Serra di Ferro  
R.C.S. Ajaccio 802 156 711

### CLÔTURE DE LIQUIDATION

La réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de clôture de liquidation du 30 juin 2017 de la S.C.I. " U PETI ROSSU " s'est tenue au domicile de Madame Patricia GARRANDES, 42, avenue des Oliviers (06610) LA GAUDE.  
L'assemblée a approuvé à l'unanimité les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 31 décembre 2016, a donné quitus au liquidateur, Monsieur Jérôme HEMON, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation avec effet au 31/12/2016. Les comptes de liquidation seront déposés et la radiation demandée au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Le liquidateur.

N° 69

**J T M**  
Société Par Actions Simplifiée  
En liquidation  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : route du Loretto  
Lieu-dit le Trèfle  
20090 Ajaccio (Corse)  
828 221 010 RCS Ajaccio

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, à compter du 1er décembre 2017 suivi de sa mise en liquidation.  
- A été nommé comme liquidateur :  
Monsieur Michel, Xavier PIAZZA, demeurant à AJACCIO (Corse) Route des Milelli Lieudit A Torra. A qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à AJACCIO (Corse) route du Loretto lieu dit le Trèfle. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le représentant légal.

N° 70

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE  
ALTOR**  
Société Civile Immobilière  
Au capital de 15.300 €  
Siège social : Ile de Cavallo,  
20169 Bonifacio  
482 443 165 RCS Ajaccio

Aux termes d'une déclaration de dissolution sans liquidation en date du 28 novembre 2017, la société TROIS FOIS G, Société à Responsabilité Limitée au capital de 235.766,00 €, dont le siège social est Ile de Cavallo 20169 BONIFACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS AJACCIO 444 060 529 représentée par son gérant Monsieur Marco REZZONICO a, en sa qualité d'associé unique de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ALTOR décidé la dissolution sans liquidation de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ALTOR peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 71

**SARL R.I.V.E.N**  
SARL au capital de 7622,45 euros  
Siège social : Route de Porto C O  
Calvi Marine, 20260 Calvi  
450 238 506 RCS Bastia

L'AGE du 31/10/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/10/2017, nommé en qualité de liquidateur Mme RIVAUD Christiane, demeurant Villa Li Gabians Av. de la Salissette 06160 Juan les Pins, et fixé le siège de la liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Bastia.

N° 72

Dénomination sociale :  
**SARL JOUVE**  
Forme : SARL en liquidation  
Siège social : 63, bd Graziani,  
20200 Bastia  
Capital social : 1000 euros  
RCS 811021781 RM 2B Bastia

### AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 mai 2017, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2017 et sa mise en liquidation amiable. Evelyne PAGANO demeurant 205 quartier Casanova, 20240 Ghisonaccia a été nommée en qualité de liquidateur. Les pouvoirs les plus étendus, pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif, lui ont été confiés.  
Le siège de liquidation est fixé au 63 bd Graziani, 20200 Bastia, au même titre que l'adresse de correspondance.  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 73

Dénomination sociale :  
**SARL JOUVE**  
Forme : SARL en liquidation  
Siège social : 63, bd Graziani  
20200 Bastia  
Capital social : 1000 euros  
RCS 811021781 RM 2B Bastia

### AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 19 juillet 2017, les associés ont : approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au Liquidateur, Mme PAGANO Evelyne, 204 quartier Casanova, 20240 Ghisonaccia, pour sa gestion et le décharge de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 74

**SCI A COSTA**  
SCI au capital de 4 000 €  
Rue Jean Bellini, 20133 Carbuccia  
RCS Ajaccio 479.230.088

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommé comme liquidateur le gérant Monsieur GIO-CANTI Jean-Paul, demeurant Quartier Costa, 20133 Carbuccia et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé au siège de la société, Rue Jean Bellini, 20133 Carbuccia.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, le liquidateur.

N° 75

**SCI A COSTA**  
SCI au capital de 4 000 €  
Rue Jean Bellini, 20133 Carbuccia  
RCS Ajaccio 479.230.088

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2017, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, Le liquidateur.

N° 76

**LOCATIONS - AGRIATE**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Hameau de Casta  
20246 Santo Pietro di Tenda  
RCS Bastia 807 513 478

L'A.G.E. réunie le 30/09/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Stéphane BIAGGI, demeurant Hameau de Casta, 20246 SANTO PIETRO DI TENDA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Hameau de Casta, 20246 SANTO PIETRO DI TENDA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 77

**LOCATIONS - AGRIATE**  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 2000 euros  
Siège de liquidation :  
Hameau de Casta  
20246 Santo Pietro di Tenda  
RCS Bastia 807 513 478

L'A.G. réunie le 30/09/2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Stéphane BIAGGI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

**ICN : Annonce légale**  
**FAX : 04 95 32 02 38**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**

MAIRIE D'AREGNO  
105, PLACE DE L'EGLISE  
20220 AREGNO

**OBJET DU MARCHÉ :** TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE L'ECOLE D'AREGNO

**LIEU D'EXECUTION :** ECOLE D'AREGNO - 75 Lieu-dit VIGNOLA - 20220 AREGNO  
**CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :** REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE D'AREGNO

**MODE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ :** MARCHÉ A TRANCHE FERME ET TRANCHE CONDITIONNELLE PRESTATIONS DIVISEES EN 13 LOTS

- Lot N°1 :** Terrassements - VRD,
- Lot N°2 :** Démolition - Gros Œuvre - Couverture,
- Lot N°3 :** Etanchéité,
- Lot N°4 :** Menuiseries extérieures aluminium, serrurerie,
- Lot N°5 :** Menuiseries extérieures bois,
- Lot N°6 :** Menuiseries intérieures,
- Lot N°7 :** Façades Bâtiment existant, Façades Bâtiment neuf
- Lot N°8 :** Plâtrerie - Peinture - Faux Plafonds,
- Lot N°9 :** Revêtements de sols et murs intérieurs,
- Lot N°10 :** Electricité CFO - CFA
- Lot N°11 :** Plomberie Sanitaire,
- Lot N°12 :** Chauffage - Ventilation - Climatisation,
- Lot N°13 :** Ascenseur.

**DES VARIANTES SERONT-ELLES PRISES EN COMPTE :** Non

**DUREE DU MARCHÉ OU DELAIS D'EXECUTION :** 9.5 Mois y compris la période de préparation

**AUTRES RENSEIGNEMENTS :** Le marché débutera à compter de la date fixée par l'ordre de service

**CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ :** Selon les modalités du CCAP et RC  
**MODALITES DE VARIATION DES PRIX :** Selon les modalités du CCAP et CCAG

**FORME JURIDIQUE QUE DEVRA RETENIR LE GROUPEMENT D'OPERATEUR ECONOMIQUES ATTRIBUTAIRE DU MARCHÉ :**

**GROUPEMENT SOLIDAIRE :** IL EST INTERDIT AUX CANDIDATS DE PRESENTER PLUSIEURS OFFRES EN AGISSANT A LA FOIS EN QUALITE DE CANDIDATS INDIVIDUELS ET DE MEMBRES D'UN OU PLUSIEURS GROUPEMENTS.  
EN QUALITE DE MEMBRES DE PLUSIEURS GROUPEMENTS

**Unité monétaire utilisée,** l'euro.

**JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT :**

Le candidat produit, à l'appui de sa candidature :

- Formulaire DC1 mis à jour au 31/03/2016 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants) dûment complété et signé, accompagné des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat. Dans le cas d'un groupement d'entreprises, un seul DC1, signé par chaque membre du groupement sera fourni.

- Formulaire DC2 mis à jour au 31/03/2016 dûment complété, accompagné, (conformément à l'article 44 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics), des renseignements ou documents permettant d'évaluer :

**a) la capacité économique et financière :**

- chiffre d'affaires des trois dernières années,
- attestation d'assurance des risques professionnels,

**b) les capacités techniques :**

- moyens matériels et humains,
- liste des principales prestations de nature identique à l'objet du marché, effectuées au cours des trois dernières années, indiquant la date, le montant et le destinataire,

**c) les capacités professionnelles :**

- certificats de qualification professionnelle ou tout moyen de preuve équivalent. Dans le cas d'un groupement d'opérateurs économiques, ces documents devront être fournis par chaque membre du groupement,

**CRITERES D'ATTRIBUTION :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

Valeur technique : 60%

Prix : 40%

**PROCEDURE MODE DE PASSATION :** Procédure adaptée en application des articles 27 et 90 du décret du 25 mars 2016

**DATE DE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :**

\* **Le LUNDI 15 JANVIER 2018 à 12 HEURES**

**DELAI MINIMUM DE VALIDITE DES OFFRES :** 120 Jours

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :** La transmission des plis par voies électronique n'est pas autorisée pour cette consultation.

Les offres peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé en Mairie d'AREGNO.

Conformément à la législation Française, l'ouverture des offres n'est pas publique.

**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :** Le 05 décembre 2017

**ADRESSE COMPLEMENTAIRE :**

**RENSEIGNEMENT D'ORDRE ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :**

Commune d'AREGNO - HOTEL DE VILLE  
105 VILLAGE - 20220 AREGNO  
Téléphone : 04.95.61.70.34/Télécopieur : 09.70.06.13.98

Courriel: [mairie.aregno@orange.fr](mailto:mairie.aregno@orange.fr)

**ADRESSE A LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ETRE OBTENUS :**

Commune d'AREGNO - HOTEL DE VILLE  
105 VILLAGE - 20220 AREGNO  
Téléphone : 04.95.61.70.34/Télécopieur : 09.70.06.13.98

Courriel: [mairie.aregno@orange.fr](mailto:mairie.aregno@orange.fr)

**ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES/CANDIDATURES/DEMANDES PEUVENT ETRE ENVOYEEES :** Commune d'AREGNO - HOTEL DE VILLE

105 VILLAGE - 20220 AREGNO

**PROFIL ACHETEUR :** [e-marchespublics.com](http://e-marchespublics.com)

Le Maire, David CALASSA.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA COSTA VERDE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE COSTA VERDE  
20230 SAN NICOLAO**

**MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE**

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**TRAVAUX DE RÉNOVATION PATRIMONIALE  
ÉDIFICES NON CLASSÉS**

**EXERCICE 2017**

**Numéro de référence 50-2017 – 2ème relance**

**1. POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Communauté de Communes de Costa Verde  
Monsieur le Président  
Moriani Plage  
20230 SAN NICOLAO  
TEL : 04.95.38.47.39/FAX : 04.95.38.47.41

**TYPE D'ACHETEUR :** EPCI. Services généraux des administrations publiques.

**2. OBJET DU MARCHÉ :**

**DESCRIPTION - INTITULE**

Maitrise d'oeuvre pour la réhabilitation de plusieurs églises et chapelles sur le territoire de la Communauté de Communes de la Costa Verde (Communes de : NO-VALE, FELCE).

**3. CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ :**

Mission de maîtrise d'oeuvre complète.  
Renseignements d'ordre juridique économique financier et technique  
Début de la mission

**Date prévisionnelle de commencement de la mission :** novembre 2017.

**Conditions de participation :**

Les candidatures seront sélectionnées en application des articles prévus au décret 2016-360 du 25 avril 2016 relatif aux marchés publics.

Déclaration de capacité économique et financière / Situation juridique / Capacité technique-référence professionnelle- qualifications

**4. TYPE DE PROCEDURE :**

Marché public de travaux passé sous la forme de la procédure adaptée, article 27 du décret 2016-360 du 25 avril 2016 relatif aux marchés publics.

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Les candidats devront utiliser les formulaires DC1 et DC2 ou équivalent pour présenter leurs candidatures .Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr).

**LANGUE et MONNAIE UTILISEE :** Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

**L'unité monétaire utilisée est :** l'euro

**5. CRITERES D'ATTRIBUTION :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1. Le prix 70%

Le prix sera proposé sous la forme d'un taux de rémunération pour un montant prévisionnel de travaux de 500.000 euros

2. Les délais 30%

Les délais se présenteront sous la forme du délai de production de L'APS.

**6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Communauté de Communes de Costa Verde

Monsieur le Président

Moriani Plage

20230 SAN NICOLAO

TEL : 04.95.38.47.39/FAX : 04.95.38.47.41

**7. DELAI D'INTRODUCTION DES RECOURS ET JURIDICTION COMPETENTE :**

Selon les dispositions du Code de justice administrative :

En application de l'article L.551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L.551-12 à L.551-23, relatives au référé contractuel. Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché.

En vertu de l'article R.421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal administratif de BASTIA

20200 BASTIA

**8. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION :** 4 DECEMBRE 2017

**9. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :** 120 jours.

**10. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :** **26 DECEMBRE 2017**

LE PRESIDENT,  
M.A. NICOLAI.




**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE COSTA VERDE  
20230 SAN NICOLAO**
**MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE**
**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**
**RENOVATION DE L'EGLISE PAROISSIALE  
DU COUVENT D'ALESANI ET DE LA SACRISTIE**
**EXERCICE 2017**
**Numéro de référence 51 - 2017**
**1. POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Communauté de Communes de Costa Verde

Monsieur le Président

Moriani Plage

20230 SAN NICOLAO

TEL : 04.95.38.47.39/FAX : 04.95.38.47.41

**TYPE D'ACHETEUR :** EPCI. Services généraux des administrations publiques.

**2. OBJET DU MARCHÉ :**
**DESCRIPTION - INTITULE**

MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DE L'EGLISE DU COUVENT D'ALESANI ET DE LA SACRISTIE (EDIFICE CLASSE).

**CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ :**

Mission de maîtrise d'oeuvre complète.

Renseignements d'ordre juridique économique financier et technique

Début de la mission

**Date prévisionnelle de commencement de la mission :** novembre 2017.

**Conditions de participation**

Les candidatures seront sélectionnées en application des articles prévus au décret 2016-360 du 25 avril 2016 relatif aux marchés publics.

Déclaration de capacité économique et financière / Situation juridique / Capacité technique-référence professionnelle - qualifications. De plus cet appel d'offre ne peut être accordé qu'aux seuls architectes du patrimoine disposant des agréments réglementaires.

**3. PROCEDURE :**

Marché public de travaux passé sous la forme de la procédure adaptée, article 27 du décret 2016-360 du 25 avril 2016 relatif aux marchés publics.

 Les candidats devront utiliser les formulaires DC1 et DC2 ou équivalent pour présenter leurs candidatures. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr).

**LANGUE et MONNAIE UTILISEE :** Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

**L'unité monétaire utilisée est :** l'euro

**4. CRITERES D'ATTRIBUTION :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1. Le prix 70%

Le prix sera proposé sous la forme d'un taux de rémunération pour un montant par tranches de travaux :

De 0 à 250.000 €

De 250.000 € à 500.000 €

2. Les délais 30%

Les délais se présenteront sous la forme du délai de production de l'APS.

**5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**

Communauté de Communes de Costa Verde

Monsieur le Président

Moriani Plage

20230 SAN NICOLAO

TEL : 04.95.38.47.39/FAX : 04.95.38.47.41

**6. Délai d'introduction des retours et juridiction compétente :**
**Selon les dispositions du Code de justice administrative :**

En application de l'article L.551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L.551-12 à L.551-23, relatives au référé contractuel. Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R.551-7 peut être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché.

En vertu de l'article R.421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal administratif de BASTIA

20200 BASTIA

**7. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION :** 4 DECEMBRE 2017

**8. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :** 120 jours.

**9. DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :** 26 DECEMBRE 2017 à 11 heures.

 LE PRESIDENT,  
M.A. NICOLAI.

**ENTREPRENEUR  
TOUSSAINT BARBOLOSI & CIE**

MAISON FONDÉE EN 1928

**AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE**
**MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE**
**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :**

Commune de MORSIGLIA

Lieu-dit Casuccio

20238 MORSIGLIA

**Correspondant :** Madame Le Maire de MORSIGLIA

**Objet du marché :** MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE A LA REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE

**Lieu d'exécution et de livraison :** 20238 MORSIGLIA

**Caractéristiques principales :** Des variantes seront-elles prises en compte : non

**Prestations divisées en lots :** Non

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :** Articles 86 à 111 du Code des marchés publics français

Aucune avance ne sera accordée.

**Modalités de règlement des comptes :** Selon les modalités du C.C.A.G.-P.I.

Le délai global de paiement est de 30 jours.

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :** Solidaire.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** Français.

**Unité monétaire utilisée :** l'Euro

**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :** La liste des pièces à fournir est énumérée au règlement de consultation

**Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :**

La liste des pièces à fournir est énumérée au règlement de consultation

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

\* Prix des prestations : 50 %

\* Valeur technique : 40 %

\* Délais d'exécution : 10 %

**Type de procédure :** Procédure adaptée

**Date limite de réception des offres :** 08 janvier 2018 à 12h00

**Délai minimum de validité des offres :** 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Renseignements complémentaires :** Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier les offres avec tous les candidats

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** 05 décembre 2017

**Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :**

Mairie de MORSIGLIA 20238

Tel. 04 95 35 61 60

**Adresse à laquelle les offres/candidatures doivent être envoyés :**

Mairie de MORSIGLIA 20238

Tel. 04 95 35 61 60

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montepiano,

20407 Bastia Cedex,

Tél. : 04 95 32 88 66,

 adresse internet : <http://www.ta-bastia.juradm.fr>
**SCP MORELLI-MAUREL & Associés**

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

 Email : [contact@corsicalex-avocats.com](mailto:contact@corsicalex-avocats.com)
**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**
**Au Palais de Justice d'Ajaccio,  
au plus offrant et dernier enchérisseur,  
au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.**
**JEUDI 1ER FEVRIER 2018 à 8 HEURES 30**
**Département de la Corse du Sud, sur la commune de LEVIE :**

 Lieu-dit « Agnone », la parcelle cadastrée C 917 (2.500 m<sup>2</sup>) sur laquelle est édifiée un immeuble avec piscine, actuellement à usage commercial.

**Mise à prix : 15.000 Euros**

Visite des lieux par le Ministère de Maître Antoine BETTINI (Tel : 04.95.77.16.59), le

mercredi 27 décembre de 10 heures à 11 heures.

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de

Grande Instance d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

\* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au

Barreau d'Ajaccio,

\* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notam-

ment consultables :

\* Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Im-

meuble Diamant III à AJACCIO,

\* Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO,

Le 4 décembre 2017,

Pour extrait.



N° 83

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE LA COSTA VERDE**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE  
20230 SAN NICOLAO****MARCHÉ DE TRAVAUX****ASSAINISSEMENT****AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE  
49/2017 – 2ème relance****DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :** Communauté de Communes de la Costa Verde  
Maison du développement - 20230 SAN NICOLAO  
TEL : 04.95.38.47.39/FAX : 04.95.38.47.41**TYPE D'ACHETEUR :** Etablissement public de coopération intercommunale.**OBJET DU MARCHÉ :**

Réhabilitation du réseau d'assainissement gravitaire de la plaine de Cervione - tranche 1 - Construction d'un émissaire à terre.

**CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ :**

Voir règlement de la Consultation.

**CONDITION DU MARCHÉ :** TYPE DE PROCEDURE

Procédure adaptée conformément à l'Article 34 du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016).

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :** Les candidatures seront sélectionnées en application du décret N° 2016-360 du 25 mars 2016).

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les candidats.

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :**Les candidats devront utiliser les formulaires DC1 et DC2 et ATTRI 1 pour présenter leurs candidatures. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.minefi.gouv.fr](http://www.minefi.gouv.fr).**CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :**

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Prix 60% (prix des prestations)
2. Délais d'exécution 20%
3. Valeur technique de l'offre 20%

**RECOURS :****Instance chargée des procédures de recours :**Tribunal Administratif de Bastia  
Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex  
Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)  
<http://bastia.tribunal-administratif.fr>**DATE DE REMISE DES OFFRES :** Le 21 décembre 2017 à 11 heures.**DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION :** 4 décembre 2017.

LE PRESIDENT, M.A.NICOLAI.

N° 84

**CABINET RETALI & ASSOCIES**

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10

Site : [cabinet-retali.fr](http://cabinet-retali.fr)**VENTE SUR ADJUDICATION  
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR****AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA****LE 18 JANVIER 2018 à 11H00**

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

**SUR COMMUNE DE LINGUIZZETTA (Haute-Corse)**

Dans la Résidence de vacances PERLA D'ISULA, lieudit Stolfaccie cadastrée section C 578 ET C 917, dans le Bâtiment F

**Le lot numéro 104 :** UN APPARTEMENT, situé au rez-de-chaussée, d'une superficie de 28,48 m<sup>2</sup>.**Et le lot numéro 221 :** UN EMPLACEMENT DE PARKING**LOT UNIQUE****MISE A PRIX : 35.000,00 €****Visites** prévues le VENDREDI 5 JANVIER 2018 de 15 h à 16h par la SCP LECA-MAR-ZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

L'avocat se fera remettre préalablement à la vente, contre récépissé, un chèque de banque ou une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €. Pour tous renseignements s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé ou au cabinet RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA.

N° 85

CORSE DU SUD  
Le Département**AVIS D'ATTRIBUTION****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**M. le Président du Conseil Départemental  
Direction des achats publics  
Service de la gestion des procédures de marchés  
11, bis Rue Dell'Pellegrino - BP 414 - 20183 AJACCIO - CEDEX  
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56  
mèl : [jean-laurent.fomi@corsedusud.fr](mailto:jean-laurent.fomi@corsedusud.fr)  
web : <http://www.corsedusud.fr>

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe

**L'avis implique un Accord-Cadre****Objet :** Fourniture et livraison de sel pour le déneigement des routes départementales de la Corse du Sud.**Référence acheteur :** AOO SL 2017-117**Nature du marché :** Fournitures**Procédure ouverte****Classification CPV :****Principale :** 34927100 - Sel de déneigement**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC :** OUI**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 40% Délai de livraison
- 60% Prix

**Instance chargée des procédures de recours :**Tribunal administratif de Bastia-Villa Montepiano-20407 Bastia - Cedex  
Tél : 0495328866 - Fax : 0495323855 - [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :** - Conformément aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à R.551-10 du CJA, un référé contractuel peut être introduit après la signature du marché, dans un délai de trente et un jours à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché.

- En référence à l'arrêt d'assemblée du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 « Département du Tarn-et-Garonne », un recours en contestation de validité du marché peut être formulé auprès du Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'Avis d'Attribution du Marché, assorti le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L 521-1 du Code de Justice Administrative.

- Par ailleurs, en application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, un recours pour excès de pouvoir peut être intenté auprès du TA de Bastia, dans un délai de deux mois, à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

**Attribution du marché****Valeur totale du marché (hors TVA)****Offre la plus basse :** 100000 euros - offre la plus élevée : 400000 euros prise en considération**Nombre d'offres reçues :** 2**Date d'attribution :** 29/11/17**Marché n° :** 2017-198

SAS AM TRANSPORTS ET TP 2B, ZI DE TRAGONE, 20620 BIGUGLIA

**Montant HT :** 400.000,00 Euros**Le titulaire est une PME :** OUI**Sous-traitance :** non.**Renseignements complémentaires****Marché à bons de commande assorti des données financières suivantes :**

Minimum annuel de 100.000 euros HT et un maximum annuel de 400.000 euros HT.

**Envoi le 29/11/17 à la publication**

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur

<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

N° 86

Par jugement en date du 28/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Saint Sébastien [SARL]  
RN 193 - 20620 Biguglia**Activité :** Organisation de spectacles, dancing, restauration**RCS Bastia :** B 479 294 274, 2004 B 263**Date de cessation des paiements :**

30/06/2017

**Liquidateur :**SELARL BRMJ  
(Me Bernard Roussel)  
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4  
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 87

Par jugement en date du 28/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de la :

SARL de Distribution SARTE [SARL]  
556, Zone Industrielle de Tragone  
20620 Biguglia**Activité :** Commerce en gros et détail d'huiles alimentaires**RCS Bastia :** B 538 513 888, 2011 B 572**Liquidateur :**SELARL BRMJ  
(Me Bernard Roussel)  
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4  
20200 Pietranera

N° 88

Par jugement en date du 28/11/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Cecchini Serge-Lieu-dit Belli Piobi  
Villa Michel - 20270 Aléria**Activité :** Maçonnerie générale**RM :** N°443 952 635 [454.02.2B]**Liquidateur :**SELARL BRMJ  
(Me Bernard Roussel)  
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4  
20200 Pietranera

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**, Greffiers Associés.

N° 89

**MARINE DE SAINTE LUCIE**

S.C.I en cours de transformation en SARL au capital de 1.525 Euros  
Siège social : Lieu-dit La Sauvagie  
20137 Porto-Vecchio  
341 026 508 RCS Ajaccio

Suivant délibération en date du 31/10/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Le siège social, la durée et la clôture de l'exercice de la Société demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 1.525 Euros, divisé en 100 parts sociales de 15,25 Euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

**L'ancienne dénomination est remplacée par : RESIDENCE MARINA BIANCA, Sigle « R.M.B. »**

**L'ancien objet est remplacé par :**

La gestion d'une résidence de tourisme Mme Marie-Ange MARCELLESI (veuve CARDI) gérante, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

**Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par :** Marie-Ange MARCELLESI (veuve CARDI), demeurant Lieu dit La Sauvagie 20137 PORTO VECCHIO, et par Madame Emmanuelle CARDI, demeurant Résidence Marina Bianca 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 90

**DACOR**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 20.000 EUR  
Siège Social : Centre Commercial  
Port Toga, 20200 Bastia  
830 689 683 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale du 4 décembre 2017, les actionnaires de la société DACOR ont décidé de nommer Monsieur Antoine Vincenti pour la SARL Kalliste Révision Comptable, en qualité de Commissaire aux comptes, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2022.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 91

**PERLANERA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10.000 euros  
Siège social : 20, rue Notre Dame,  
Boutique AMBRIA, 20220 Ile-Rousse  
829 447 259 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 octobre 2017, il est pris acte de la démission de Madame Sandra ROUSSEL, demeurant 193 Chemin des Sables Jaunes à Marseille [13012], de ses fonctions de Directeur Général, à compter du jour de l'Assemblée. Il n'est pas procédé à nomination de remplaçant.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 92



**SCI DE L'ACADÉMIE DES NEIGES,**

Société Civile  
Au capital de 6.650 Euros  
Siège social :  
Salins-Fontaine (Savoie)  
294, avenue du Grand Champ  
342 400 629 RCS CHAMBERY

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 octobre 2017 la modification suivante : SIEGE SOCIAL :

\* **Anciennes mentions :** GROSSETO-PRUGNA (Corse), PORTICCIO, Résidence Tinerella n°15.

\* **Nouvelles mentions :** SALINS-FONTAINE (Savoie), 294, avenue du Grand Champ.

Pour avis, La Gérance.

N° 93



**ACADÉMIE DES NEIGES,**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5.000 Euros  
Siège social :  
Salins-Fontaine (Savoie)  
294, avenue du Grand Champ  
401 819 453 RCS CHAMBERY

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 octobre 2017 la modification suivante : SIEGE SOCIAL :

\* **Anciennes mentions :** GROSSETO-PRUGNA (Corse), PORTICCIO, Résidence Tinerella n°15.

\* **Nouvelles mentions :** SALINS-FONTAINE (Savoie), 294, avenue du Grand Champ.

Pour avis, La Gérance.

N° 94

**CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date à ST ETIENNE (42) du 30/10/2017, enregistré au SPFE de BASTIA le 21/11/2017 Dossier 2017 33963, référence 2017 A 01548, la société DESJOYAUX PISCINES 2B, SARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est à BIGUGLIA [20620] RN 193, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de BASTIA sous le numéro 802 614 081, a cédé à la société MT PISCINES, SAS au capital de 1.000 €, dont le siège social est à BIGUGLIA [20620] RN 193, Casatorra, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 832 497 424 RCS BASTIA.

Un fonds de commerce " d'achat, de vente, de mise en état de piscines et de tous accessoires et produit s'y rapportant, l'achat, la vente de mobilier, d'installations et d'équipements pour l'habitat et le loisir ", sis et exploité à BIGUGLIA [20620] RN 193, moyennant le prix de 20.000 € correspondant à des éléments incorporels pour 8.000 € et à des éléments corporels pour 12.000 €. **L'entrée en jouissance** a été fixée au 30/10/2017.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds cédé et pour la correspondance au cabinet VIA JURIS 36, rue de Sully 42100 ST ETIENNE, dans les dix jours qui suivront l'insertion qui sera faite au BODACC conformément aux dispositions de l'article L.141-14 du Code de commerce.

Pour avis,

N° 95

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MARIANNE**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 15.300 €  
Siège social : Ile de Cavallo  
20169 Bonifacio  
493883847 RCS Ajaccio

Aux termes d'une déclaration de dissolution sans liquidation en date du 28 novembre 2017, la société TROIS FOIS G, Société à Responsabilité Limitée au capital de 235.766,00 €, dont le siège social est Ile de Cavallo 20169 BONIFACCIO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro RCS AJACCIO 444 060 529 représentée par son gérant Monsieur Marco REZZONICO a, en sa qualité d'associé unique de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MARIANNE décidé la dissolution sans liquidation de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MARIANNE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis.

Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 96

**SCI E CASE SUPRANE**

Siège social : Lieu-dit U Stalrone  
Route de Chiatra - 20230 San Nicolao  
RCS Bastia 507 475 390

**RADIATION**

L'assemblée générale extraordinaire du 31-10-2017, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr NICOLI Jean-Etienne et l'a déchargé de son mandat, constaté un résultat de liquidation nul et l'absence de distribution et de partage. Elle a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le liquidateur.

N° 97

**STEPHIL S.A.R.L.**

Au capital de 7700 €  
Siège social :  
8, Rue du Cdt Luce Casabianca  
20200 Bastia  
SIRET : 437 532 260 00019  
CODE APE : 7729 Z

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 04 décembre 2017, il résulte que :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au Liquidateur et déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation arrêtées au 1 décembre 2017. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS : Bastia.



N° 98



**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour  
Spécialiste en droit fiscal et droit douanier  
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79 / Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP à BASTIA en date du 23 novembre 2017, enregistré par le SPFE de BASTIA le 27 novembre 2017, Dossier 2017 34576, réf. 2017 A 01585, la société " **BIANCA** ", SARL au capital de 8000 € dont le siège est Marine de Sisco, 20233 SISCO (RCS BASTIA 430 420 695) a cédé à la société " **ANTONETTI OPTIQUE** ", SASU au capital de 10.000 € dont le siège est Résidence Sampiero Corsu, Bât A, Lieu-dit Puretti, 20600 BASTIA (RCS BASTIA 828 828 681), tous ses droits pour le temps restant à courir, à compter du 23 novembre 2017, au bail des locaux qu'elle occupait et sis 12 rue César Campinchi, 20200 BASTIA, moyennant le prix de 85.000 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales effectuées par Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN, séquestre, demeurant 32 Bd Paoli, 20200 BASTIA, où domicile a été élu à cet effet. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 99

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA**

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde  
Décret du 28/12/2005

**EXTRAIT**

Par jugement du 13 novembre 2017, le Tribunal prononce la clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de : Charles Niel, ayant son siège social Résidence Le Cézanne, Rue Marcel Paul, 20200 Bastia (Haute-Corse)

Pour extrait : Le Greffier.

N° 100



**Me Pierre-Dominique CERVETTI**

8 rue Michel Bozzi - 20000 Ajaccio  
T : 04 95 23 01 31 / F : 04 95 23 33 41

**LOCATION-GÉRANCE**

Suivant assp en date du 01/12/2017 à AJACCIO [20000], enregistré au SPFE d'AJACCIO le 05/12/2017, dossier 2017 37900, réf. 2017 A 01751, Madame Madeleine D'ORAZIO, Madame Pierrette FARINA et Monsieur Jean-Dominique SCIARETTI, Bailleurs, ont confié en location-gérance à la société U TAVONU NEGRONI, SARL au capital de 1000 euros, ayant son siège social à AJACCIO [20000] 3 rue Pozzo di Borgo, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 833 606 031, depuis le 29/11/2017, représentée par Mme Christelle NEGRONI, le fonds de commerce de restauration, brasserie et snack exploité à AJACCIO [20000] 3 rue Pozzo di Borgo, sous l'enseigne U TAVONU, à compter du 01/12/2017 pour prendre fin le 30/11/2020, avec tacite reconduction d'année en année.

Pour insertion unique.

Mme Christelle NEGRONI, la Gérante.

**TERRITORIALES**



**45,36%**

Photo Marion Patris de Breuil

**SE MAINTIENT**



**14,97%**

Photos Claire Giudici

**SE MAINTIENT**



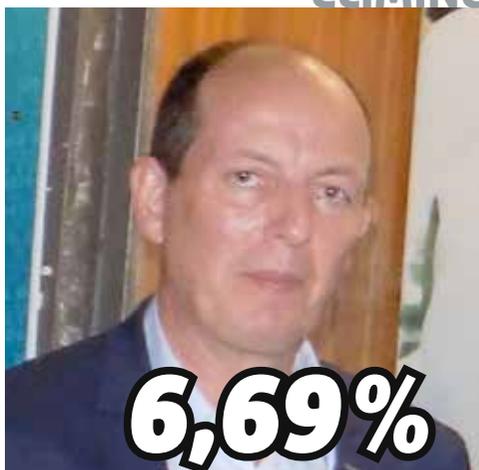
**12,77%**

**SE MAINTIENT**



**11,26%**

**ÉLIMINÉ**



**6,69%**

**ÉLIMINÉ**



**5,68%**

**ÉLIMINÉ**



**3,28%**

PROMENEURS DU NET

# LA PRÉSENCE ÉDUCATIVE, DE LA RUE À L'AGORA NUMÉRIQUE



## Promeneurs du Net

**Le Net tient un place de plus en plus importante dans la vie des jeunes. Face à cette réalité incontournable, il était nécessaire que les professionnels de la jeunesse investissent à leur tour les territoires numériques. C'est ainsi qu'est né le dispositif des Promeneurs du Net, qui vient de s'étendre à la Corse-du-Sud.**

**M**ais c'est quoi, ces animateurs, ces éducateurs, qui sur leur lieu de travail surfent sur les réseaux sociaux au lieu de faire du terrain, d'aller à la rencontre des jeunes qu'ils sont censés écouter, accompagner? C'est à ça qu'on les paie? Surtout se garder de tirer des conclusions hâtives... Il se pourrait en effet que ces animateurs ou ces éducateurs soient bel et bien en train de remplir pleinement leur mission, en complétant le travail de présence physique – dans les centres sociaux, les maisons de jeunes, les foyers ou dans la rue – par une présence sur le Net, dans le cadre du dispositif Promeneurs du Net. Une initiative inspirée du concept Nätvandrarne, lancé au début des années 2000 en Suède par l'association Fryshuset, afin d'installer un dialogue en ligne avec les jeunes et que la Caisse d'allocations familiales (Caf) et le conseil départemental de la Manche décident d'importer en France à partir de 2012. Par la suite, les Caf du Cher, du Morbihan et de l'Ardèche ont suivi le mouvement jusqu'à ce que, en 2016, la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) décide de déployer le dispositif à l'échelon national, en partenariat avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes et la Mutualité sociale agricole. Alors que 80 % des jeunes âgés de 11 à 17 ans sont présents sur le Net une fois par jour, et que plus de 48% d'entre eux se connectent aux réseaux sociaux plusieurs fois par jour, cette initiative vise à organiser une présence éducative sur internet via un réseau de professionnels dont la mission n'est en aucun cas d'exercer une quelconque surveillance, mais bien d'écouter, informer, accompagner, conseiller et prévenir, en s'efforçant d'apporter des réponses aux interrogations des jeunes. Le rôle d'un Promeneur du Net est également, grâce au dialogue, de permettre de cultiver un esprit critique

face à l'information et à l'image, et de sensibiliser aux bonnes pratiques et aux risques du Net.

Tout dernièrement, ce réseau s'est étendu à la Corse-du-Sud où il va à présent permettre « d'aller vers les jeunes tant en présentiel que dans le cadre de leurs activités numériques », explique Angelica Alasta, responsable de l'action sociale à la Caisse d'allocations familiales (Caf) de Corse-du-Sud. La coordination du réseau local a été confiée au Centre du Sport et de la jeunesse (CSJ) qui depuis de nombreuses années prend en compte la question du numérique, de ses usages et de son importance grandissante dans notre quotidien, parce que, souligne sa directrice, Isabelle Ferraci, « on ne peut plus s'occuper de la jeunesse en ignorant les pratiques numériques, qui constituent une part importante de ses activités. Par le biais de ce dispositif, les acteurs de la jeunesse peuvent être officiellement présents dans l'espace numérique ». Présents, mais aussi clairement identifiables, notamment sur les différents réseaux sociaux où les Promeneurs du Net, par ailleurs répertoriés dans un annuaire disponible en ligne\*, affichent dans leur profil leur nom et leur profession. Cette transparence vise à permettre d'instaurer « une relation de confiance avec les jeunes et avec leurs parents », précise Lætitia Vipard, conseillère technique en politiques sociales à la Cnaf, qui insiste par ailleurs sur l'importance d'un échange personnalisé : « le jeune doit savoir à qui il parle, à qui il va choisir d'exposer un problème, demander un conseil. On est dans le cadre d'une relation humaine, exactement au même titre que celle qui peut se nouer entre un éducateur et un jeune, lorsqu'ils discutent dans la rue, au pied de l'immeuble ». ■ PMP

\*[www.promeneursdunet.fr/](http://www.promeneursdunet.fr/)

ÉCONOMIE

## UN SALON POUR FAIRE GRANDIR SON ENTREPRISE SANS FAUSSE NOTE



**La 4<sup>e</sup> édition de Duman'impresa a eu lieu le 30 novembre. Tout au long de la journée, les visiteurs ont pu aller à la rencontre des différents acteurs ayant trait à l'entreprise, et assister à des conférences et autres ateliers au sein du Palais des Congrès d'Ajaccio.**

Lancer son entreprise peut souvent relever du parcours du combattant. C'est pour aider les porteurs de projet à bien démarrer et les chefs d'entreprise à rester sous les meilleurs auspices que la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Corse-du-Sud, avec le soutien financier de l'Agence de développement économique de la Corse (Adec), organisait le 30 novembre le salon Duman'Impresa au Palais des Congrès d'Ajaccio. Une 4<sup>e</sup> édition pour ce désormais traditionnel salon de fin d'année, auquel ont participé, comme chaque année, experts comptables, banques, avocats, structures de conseils, et autres représentants de la Direction régionale des douanes ou des finances publiques. Mais aussi des petits nouveaux à l'instar de Move, la plateforme de crowdfunding de la Corse, qui a suscité l'attention de nombre de visiteurs. «Ce salon regroupe 29 exposants qui ont tous trait à l'entreprise en ce qu'ils sont ses partenaires, ses financeurs, ou encore ses accompagnateurs. C'est vraiment le lieu pour avoir accès à toute l'information utile qu'on soit chef d'entreprise, créateur, ou porteur de projet», explique Valérie Mourin-Pori, chef de département à la direction de l'action économique et de l'entreprise à la CCI. «Le but du salon est de montrer que l'accompagnement est là, que les créateurs d'entreprise ne sont pas seuls et que ce parcours tous les accompagnateurs le font avec lui», ajoute-elle.

En parallèle de leur visite sur ces stands, les entrepreneurs ont pu assister à des ateliers et conférences couvrant des thèmes allant de «choisir sa forme juridique», à «la couverture santé pour le chef d'entreprise», en passant par «les codes du digital».

Petite nouveauté cette année, les porteurs de projets ont également pu participer au «Pitch boxing day» tout au long de la journée. Organisé sur un ring, ce concours avait pour but de pousser les start-uppers dans leurs retranchements, en les faisant «pitcher» leur projet pendant deux minutes, devant un jury d'investisseurs, de journalistes, et d'entrepreneurs. «Start-up Contest qui s'est déplacé spécialement sur le salon pour la finale régionale, afin de recruter deux start-uppers, l'un en phase de création, l'autre en phase d'accélération», indique Valérie Mourin-Pori. Les deux meilleurs orateurs ont été sélectionnés pour participer à la finale nationale, qui se déroulera à Bobino le 11 décembre prochain. ■ Manon PERELLI

SANTÉ

## UNE VIDÉO POUR PRÉVENIR LES MÉFAITS DE LA PUBLICITÉ

**Rectorat et CTRC ont organisé le 29 novembre une réunion avec les infirmières scolaires de Corse-du-Sud afin leur présenter le nouveau matériel pédagogique mis à leur disposition sur le thème «Publicités, influences et manipulations : les impacts sur la santé».**



À une époque où les écrans se multiplient, la publicité fait partie intégrante du quotidien. Et les méfaits qui en découlent, notamment du point de vue de l'influence qu'elle peut avoir sur les plus jeunes, peuvent être nombreux. C'est partant de ce constat que le Centre technique régional de la consommation (CTRC) et le rectorat de Corse, en partenariat avec l'Institut national de la consommation, l'Agence régionale de la santé de Corse, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives et les associations de consommateurs, ont souhaité créer un dossier pédagogique à destination des infirmières scolaires sur le thème «Publicités, influences et manipulations : les impacts sur la santé». Le 29 novembre dernier s'est tenue une réunion à ce sujet dans les locaux de l'Académie à Ajaccio. «L'objectif était de présenter aux infirmières de Corse-du-Sud ce document qui a été fabriqué pour leur apporter une information qu'elles pourront utiliser dans les écoles», explique Anne-Marie Celli, juriste au CTRC, précisant que ce dossier pédagogique est constitué de fiches de questions et d'une petite vidéo de 4 minutes déclinée sous la forme d'un dessin animé intitulé *Choisir, une grande aventure* et scindé en deux parties. Dans le premier épisode, *Echapper au labyrinthe des publicités*, le but est ainsi de faire comprendre aux jeunes que la publicité ne montre que ce qu'elle veut et fait volontairement oublier certaines choses pour nous donner envie d'acheter. L'épisode numéro 2, *Grandir et éviter les pièges*, est quant à lui plus spécifiquement consacré au tabac et invite à ne pas se laisser influencer par le cinéma, les clips, la mode ou encore Internet, supports à travers lesquels les industriels du tabac et de l'alcool cherchent à séduire les jeunes. «L'objectif d'un tel document est que lors de leurs interventions les infirmières apprennent aux enfants à avoir un regard critique sur le monde qui les entoure, sur la publicité, les films, la télé, qu'ils comprennent que toutes les images qu'ils voient qu'elles soient réelles ou imaginaires ont un impact dans leur comportement au quotidien», souligne Anne-Marie Celli. ■ Manon PERELLI

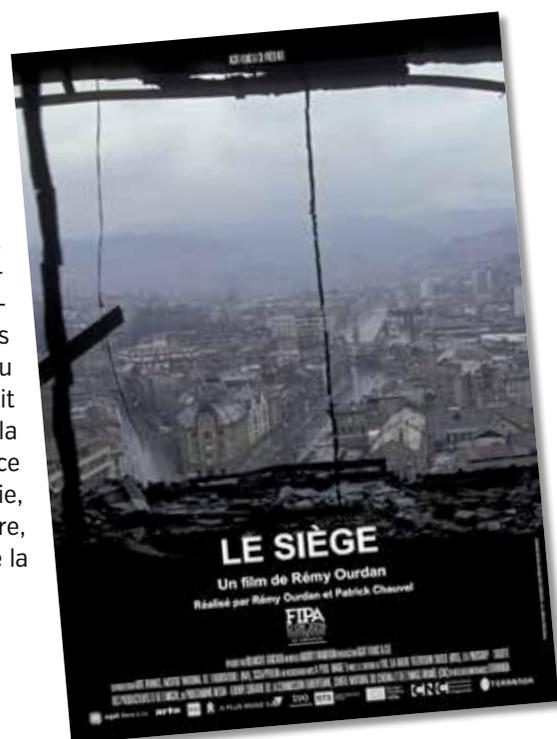
# La sélection de la rédaction

## Le siège

D'avril 1992 à février 1996, la capitale bosnienne de Sarajevo fut encerclée par les troupes serbes et sa population prise pour cible par des snipers, exposée aux tirs de mortiers et d'obus. Il s'agit là du siège le plus long de l'histoire moderne, qui a fait plus de 11 000 morts et des milliers de blessés. C'est là que Rémy Ourdan, aujourd'hui correspondant de guerre pour le quotidien *Le Monde* et alors âgé d'une vingtaine d'années, a débuté sa carrière de reporter. Sur place, également, le photo-reporter Patrick Chauvel. Tous deux ont voulu revenir sur ces quatre ans de siège au travers de ce documentaire, récompensé en 2016 par le prix Fipa du documentaire de création. Mêlant images filmées à l'époque et témoignages de survivants, il montre la situation de l'intérieur, du point de vue des assiégés et met en évidence l'évolution des mentalités et de l'esprit de résistance, la lutte pour la survie durant le conflit. Il montre également comment la population d'une ville sans armes dans un état sans armée sut mener une résistance à la fois militaire, politique, intellectuelle et artistique pour, au-delà de la seule survie, défendre des valeurs, une idée du « vivre ensemble ». La projection de ce documentaire, en présence de Rémy Ourdan, est organisée à l'initiative du Centre méditerranéen de la photographie et de la Fabrique de théâtre/site européen de création. ■

12 décembre, 19h30. Fabrique de théâtre, Bastia.

☎ 04 95 39 01 65/04 95 31 56 08 & fr-fr.facebook.com/cmpcorsica/



## Billie Holiday, Sunny Side

«Le blues pour moi, c'est à la fois, la tristesse, la maladie, la messe, le bonheur... Il y en a deux sortes: le blues joyeux et le blues triste. Je ne chante jamais pareil. Ni jamais sur le même tempo. C'est un mélange de choses qu'il faut sentir. Je pense que tout ce que je chante fait partie de ma vie» disait Eleanora Fagan, plus connue sous le nom de Billie Holiday. Naïsiwon El Aniou est comédienne et danseuse. Elle est également l'auteure, metteur en scène et interprète de ce spectacle à la fois joué et dansé qui, au delà de l'hommage à une grande dame du jazz, suit le parcours d'une femme qui, par son talent, sa détermination, a surmonté les obstacles de la ségrégation, du racisme. La mise en scène s'est attachée « à suivre le fil de cet espoir et à traduire le bonheur de l'écoute musicale, qu'elle offre encore aujourd'hui ». Le texte est inspiré de différentes biographies de l'artiste, ainsi que de son autobiographie, *Lady sings the blues*, et intègre également certaines paroles des chansons qu'elle interprétait, alternant les humeurs musicales, sa manière de vivre le blues et les anecdotes voire les affres de sa vie personnelle, tout en s'interdisant de céder « au côté tabloïd de sa vie de vedette ». ■

Le 12 décembre, 20h30. Espace Diamant. Ajaccio.

☎ 04 95 50 40 80 & <http://espace-diamant.ajaccio.fr>



## Laurent Korcia

Ceux qui ont assisté à ses concerts affirment que son jeu, son style, méritent non seulement d'être entendus mais aussi vus. Et pas seulement parce que c'est là une occasion d'apercevoir un violon quasi-mythique, le Zahn, sorti de l'atelier de Stradivarius en 1719 et devenu la propriété du groupe LVMH qui, depuis 2000, l'a mis à la disposition de Laurent Korcia. Formé au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, puis soliste à la Royal academy of music de Londres, Laurent Korcia se produit avec les plus grands orchestres français et internationaux, mais il est aussi un des rares violonistes à donner des récitals de violon seul, avec un répertoire de Bach à des compositeurs contemporains tels qu'Eugène Ysaÿe et Béla Bartok, en passant par Tchaïkovski. Il a également enregistré l'album *Cinéma*, dans lequel il revisite 20 bandes originales de films mythiques. Pour l'accompagner lors de ce concert, le pianiste Masa-katsu Nakano, avec lequel il a choisi d'interpréter notamment la Sonate n°1 de Brahms, la Danse macabre de Saint-Saëns, Tzigane de Ravel... ■

Le 14 décembre, 20h30. Théâtre municipal de Bastia. ☎ 04 95 34 98 00 & [www.bastia.corsica](http://www.bastia.corsica)





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne , Cortenais

Lundi 11 Décembre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h15 Les rencontres de Calenzana - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Entre deux feux - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h10 Clips Musicaux - 19h10 Rencontres d'art contemporain de Calvi - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Les rencontres de Calenzana - 20h55 Les vacances des fantômes - 22h05 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

orange™

30

National

Jeudi 14 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Streghe - 13h35 A votre Service - 13h45 La Terre Vue du Sport - 14h30 Foreign Beggars - 15h40 La Terre Vue du Sport - 15h45 Délires Sur le Net - 16h50 Ci Ne Ma - 17h05 Associ - 17h35 Vivre pour la mer - 18h30 French Cowboys - 19h30 Nutiziale - 19h40 Chou Sar - 21h00 Les cinquièmes rencontres interchorales - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 23h55 La Terre Vue du Sport - 0h00 Nutiziale

SFR

390

National

Mardi 12 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h25 Associ - 10h55 Les cinquièmes rencontres interchorales - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h10 French Cowboys - 14h30 Pivot - 16h10 Clips Musicaux - 16h30 Zikspotting - 16h55 French Cowboys - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Vivre pour la mer - 20h35 Entre deux feux - 21h05 French Cowboys - 22h10 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 15 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Vivre pour la mer - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les cinquièmes rencontres interchorales - 14h30 Entre deux feux - 15h05 La Terre Vue du Sport - 15h10 Les rencontres de Calenzana - 15h50 Chou Sar - 17h15 Zikspotting - 17h30 Foreign Beggars - 18h40 Streghe - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Why - 21h30 Le désir part-il en fumée - 22h30 Nutiziale - 22h40 Les vacances des fantômes - 23h40 A votre Service - 0h00 Nutiziale



95

Bastia

Mercredi 13 Décembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Le désir part-il en fumée - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Vivre pour la mer - 13h35 Ci Ne Ma - 13h50 Zikspotting - 14h30 Why - 15h30 Rencontres d'art contemporain de Calvi - 16h50 Noob - 17h30 Zikspotting - 17h45 Les vacances des fantômes - 18h40 Le désir part-il en fumée - 19h30 Nutiziale - 19h40 Streghe - 20h35 Foreign Beggars - 21h40 Zikspotting - 22h00 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



463

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



**AGIR  
PLUS**

**CHAUFFE-EAU  
THERMODYNAMIQUE**

**VOS TRAVAUX  
100% SUBVENTIONNÉS\*!**

VÉRIFIEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ SUR [corse-energia.fr](http://corse-energia.fr)



**\*Aide plafonnée sur la base du prix moyen constaté. Sous conditions de ressources.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! L'energia hè un nostru avvene, tenimula à contu.